



Activité des services de l'Etat dans le département de l'Allier

Année 2007



Sommaire général

	Préambule	p.	1
	La sécurité et la protection des citoyens	p.	5
	La cohésion sociale	p.	14
	L'Etat garant des libertés et des droits	p.	21
	L'économie	p.	25
	L'aménagement du territoire et le développement durable	p.	32
	L'éducation et la pratique sportive	p.	43
	La solidarité	p.	46
	L'exécution des dépenses de l'Etat en 2007	p.	52

Le mot du Préfet

Depuis mon arrivée dans le département c'est la troisième présentation devant votre assemblée des résultats annuels des actions prioritaires de l'Etat territorial en Allier.

L'Etat doit accélérer son adaptation pour être plus efficace et mieux répondre aux nouvelles exigences de la société française.

Ainsi, après la mise en œuvre de la LOLF en 2006, la révision générale des politiques publiques a été engagée. Cette réforme ambitieuse a pour objectif de redéfinir sur le territoire, les périmètres des politiques publiques.

Fixer des objectifs, évaluer les résultats, est devenu monnaie courante avec en ligne de mire la réponse aux besoins et attentes des usagers, particulièrement dans les domaines essentiels de la compétence de l'Etat que sont notamment l'emploi et la sécurité.

Sur le thème de l'emploi on constate des résultats positifs en 2007 et deux chiffres sont à retenir :

⇒ *une augmentation de 1,5 % de l'emploi salarié*

⇒ *un recul de 9,9 % du chômage soit 1064 demandeurs d'emploi en moins*

L'effort va se poursuivre particulièrement sur les publics les plus fragiles, jeunes et demandeurs d'emploi de longue durée et parmi ces derniers l'accent sera mis sur les femmes et l'emploi des seniors.

Dans le domaine de la sécurité, tout d'abord la sécurité routière a vu le nombre des personnes tuées en recul de 9,5 % et une diminution du nombre total des accidents corporels de 16,5 %. Ensuite la délinquance a enregistré à nouveau une baisse de 5,16 % en 2007 par rapport à 2006 avec pour corollaire un taux d'élucidation des faits supérieures à la moyenne nationale.

Enfin, le développement économique d'un territoire passe par le développement de ses infrastructures et notamment du réseau routier dont la modernisation a fait un pas significatif l'an dernier dans l'Allier qu'il convient de souligner et d'amplifier.

C'est donc un bilan plutôt positif de l'action de l'Etat et de ses 10 000 fonctionnaires qui en conclusion gardent à l'esprit la volonté d'aller plus loin ensemble.

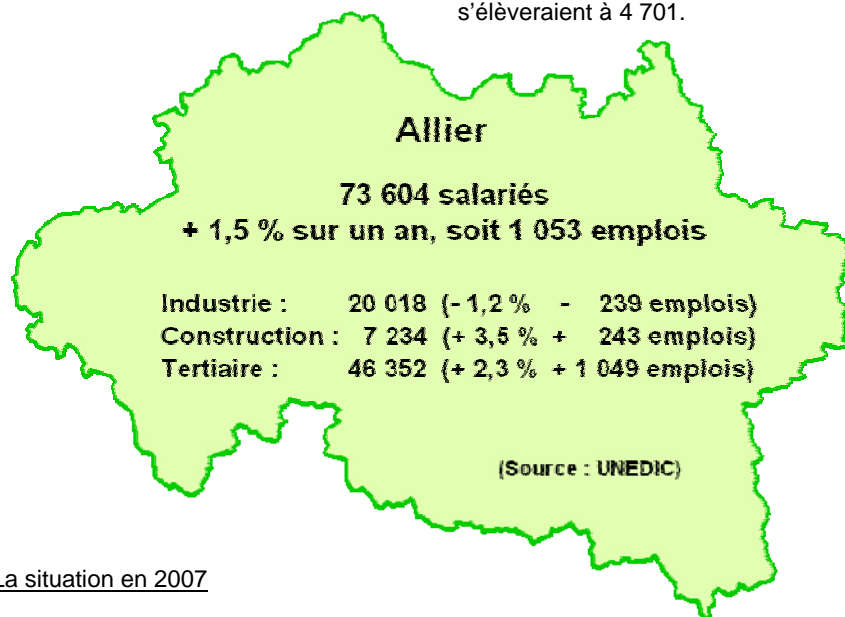
Préambule

Quelques points saillants

L'emploi dans l'Allier

Allier : population totale en 2005 (estimations INSEE au 01.01.2005) = 342 000

Population active (recensement 1999 au lieu de résidence) = 147 083



La situation en 2007

Les créations d'emplois salariés dans le département de l'Allier ont progressé avec un taux légèrement supérieur à la moyenne régionale.

Les créations d'emplois dans le secteur de la construction (+ 3,5 %) et dans le secteur tertiaire sont significatives.

Par ailleurs, on note que l'Allier a été moins touché par la suppression d'emplois industriels (- 1,2 % contre - 2,7 % en Auvergne).

Les perspectives pour 2008

Selon l'enquête ASSEDIC sur les besoins en main-d'œuvre, les projets de recrutements en 2008 pour les trois bassins d'emploi de l'Allier s'élèveraient à 4 701.

Le Service Public de l'Emploi s'est restructuré en territorialisant son action par bassin d'emploi.

Première année de mise en œuvre des programmes européens 2007 - 2013

L'année 2007 a marqué le début de la mise en œuvre de la nouvelle génération des programmes européens pour la période 2007 - 2013.

Au titre du FEDER, après approbation par la commission européenne le 22 octobre 2007, le programme Auvergne est doté de 207 M€. Avec la prise en compte des programmes financés au titre du FSE et du FEADER, c'est au total 427 M€ de crédits européens qui devront être mis en œuvre en appui au développement régional dans les 7 années qui viennent.

Les services de l'Etat en Allier apportent tout le soutien nécessaire aux collectivités et partenaires locaux pour permettre aux projets intéressant l'Allier de bénéficier de ces concours.

La mise en œuvre de ces programmes est fondée sur un partenariat entre l'Etat et la Région et en concertation étroite avec le Département.

Le programme FEDER comporte pour axes majeurs d'intervention :

- ⇒ l'innovation et l'économie de la connaissance, l'appui aux politiques au service de l'entreprise innovante
- ⇒ le développement économique et l'attractivité des territoires

Préambule

- ⇒ la maîtrise de la consommation énergétique et le développement des énergies renouvelables
- ⇒ l'environnement et notamment l'adaptation du tissu économique au développement durable
- ⇒ et enfin la mise en œuvre d'un dispositif nouveau d'ingénierie financière (JEREMIE) pour appuyer le développement des entreprises locales

Le volet régional du programme FSE permettra quant à lui :

- ⇒ l'adaptation des entreprises et des travailleurs aux mutations économiques
- ⇒ l'amélioration de l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi
- ⇒ le renforcement de la cohésion sociale et la lutte contre les discriminations
- ⇒ la mise en réseau, l'innovation et les actions transnationales

Articulée avec la politique de cohésion financée par le FEDER et le FSE, la politique agricole comporte un volet de soutien au développement rural financé par le FEADER.

Le Document Régional de Développement Rural qui présente la déclinaison en Auvergne du programme national de Développement Rural a été approuvé le 27 décembre 2007. Les fonds du FEADER ont été immédiatement mis

en place au profit de premières actions. C'est dans ce cadre qu'un appel à projets a été lancé afin d'approuver des programmes territorialisés de développement rural au titre de LEADER. Trois territoires de projets ont fait acte de candidature.

Le comité de sélection régional a retenu début 2008 les dossiers du Pays de Vichy Auvergne et du territoire Sologne et Bocage Bourbonnais.

Le projet de Montluçon a fait l'objet d'une demande d'amendement qui devrait lui permettre d'être retenu lors d'une deuxième sélection.

Le maintien des services publics en milieu rural

Le maintien et la modernisation des services publics et au public en milieu rural a été au centre des priorités d'action des services de l'Etat en 2007.

Le plan d'action triennal adopté le 12 décembre 2005 a connu une seconde année de mise en œuvre.

La constitution progressive d'une nouvelle offre de services en milieu rural par la constitution de plateformes interservices a donné lieu aux premières réalisations effectives.



Les deux premiers Relais Services Publics ont été labellisés en application de la charte nationale des Relais Services Publics. Ces RSP constituent un réseau national labellisé de guichets d'accueil polyvalents en zone rurale.

Les sites du Mayet de Montagne (sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise) et d'Huriel (communauté de communes du Pays d'Huriel) sont désormais en fonctionnement.

De nouveaux projets ont été financés en 2007 à Marcillat en Combraille et au Donjon et sont en cours de réalisation.

Enfin, la communauté de communes du Pays de Lapalisse a pris l'initiative de réaliser également un Relais Services Publics sur son territoire. Financé également en 2007, ce RSP est en cours de labellisation.

Ainsi dans quelques mois, 5 Relais Services Publics seront en fonctionnement en Allier et les réflexions se poursuivront avec les partenaires locaux pour continuer ce programme.

Le second volet d'action porte sur les services de santé en milieu rural.

Dans le cadre de l'Observatoire territorial interministériel mis en place par les services de l'Etat en Allier, une étude sur la situation de la démographie médicale en Allier a été

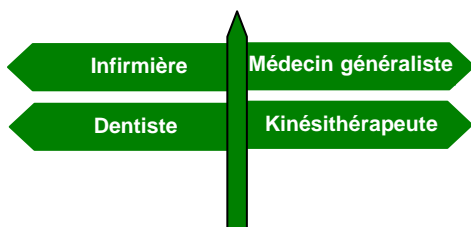
Préambule

réalisée et communiquée aux partenaires locaux.

Au vu du constat ainsi réalisé et en tenant compte de la nécessaire articulation du dispositif d'aide avec les autres partenaires, et en particulier l'assurance maladie, un « référentiel » des maisons médicales susceptibles d'être aidées au titre de la DGE des communes ou de la DDR a été élaboré. Adopté par la commission d'élus dans sa réunion de fin 2007, ce document de référence constitue désormais l'exposé précis des conditions dans lesquelles l'Etat aidera les collectivités locales de l'Allier à réaliser leurs projets.

Un premier dossier a été financé dès 2007 au Donjon, ainsi qu'une première tranche à Cérilly, communes situées en zone sous médicalisée. De nouveaux projets sont en cours d'étude en 2008.

Depuis le début de la mise en œuvre du plan triennal d'action en faveur des services publics en milieu rural en Allier, l'Etat a mobilisé plus de 800 000 € de crédits DGE/DDR pour aider les collectivités concernées par des projets de Relais Services Publics ou de Maisons Médicales Pluridisciplinaires.



Signature du volet territorial du contrat de projets Etat-Région

Le nouveau contrat de projets Etat-Région 2007-2013 en Auvergne a été signé le 5 février 2007.

Ce contrat comporte un engagement financier total de l'Etat en Auvergne de près de 283 M€ portant sur 4 axes :

- ⇒ l'accessibilité de l'Auvergne
- ⇒ le développement économique en conciliant développement durable et compétitivité
- ⇒ le développement des énergies renouvelables et la mise en œuvre d'un plan biodiversité et qualité des eaux
- ⇒ ainsi que la mise en place d'un volet territorial

Ce volet territorial a été défini en étroite concertation avec les collectivités locales et en premier lieu avec le Département et les trois communautés d'agglomération.

Une convention a été signée le 8 décembre 2007, pour ce qui concerne l'Allier, entre l'Etat, la Région, le Département de l'Allier et les présidents des communautés d'agglomération.

Au titre de ce volet territorial, l'Etat consacre 6,1 M€ au financement de projets structurants :

- ⇒ dans le domaine social : restructuration de la maison de retraite du Bourbon l'Archambault et de l'IME de Montord
- ⇒ en appui à la valorisation de la vocation logistique du département : les centres logistiques de la Loue à Montluçon et de Lapalisse, le projet de Moulins-Montbeugny
- ⇒ pour conforter le développement économique : l'extension du Bioparc à Hauterive
- ⇒ pour la valorisation du patrimoine historique de l'Allier : château des ducs de Bourbon à Moulins



La sécurité routière dans l'Allier	p. 6
La lutte contre l'insécurité	p. 8
La protection des populations	p. 9

La sécurité et la protection des citoyens

La sécurité routière dans l'Allier

En 2007, le bilan de l'accidentologie routière dans le département de l'Allier, est marqué encore une fois par une diminution du nombre des accidents, des tués et des blessés.

Le nombre total d'accidents corporels dans l'Allier s'élève ainsi pour 2007 à 364 contre 436 en 2006, soit une baisse de 16,5 %.

Le nombre de personnes tuées sur les routes du département baisse de 9,5 % par rapport à 2006 (38 tués en 2007 contre 42 en 2006), soit une diminution nettement supérieure à la moyenne nationale qui affiche un taux de - 2 %.

Enfin, le nombre de blessés passe de 558 en 2006 à 483 en 2007, affichant ainsi une diminution de 13,4 %.

On constate, au cours de l'année 2007 une diminution des accidents mortels survenus le week-end, représentant 34 % du total des accidents mortels en 2007 contre 42 % en 2006.

Les accidents mortels touchent toujours majoritairement les véhicules légers (51 % des accidents mortels) mais dans une moindre mesure que l'année passée (66 %).

En revanche, en ce qui concerne les deux roues motorisées (cyclos/motos < et > à 125 cm³) ils représentent pour 2007, 23 % des accidents mortels contre 18 % l'année passée.

Par mode de locomotion, le bilan 2007 par rapport à 2006 est le suivant :

Modes	Tués	
	2006	2007
Bicyclette	1	2
Cyclomoteur <125 cm ³	3	4
Moto >125 cm ³	4	5
Véhicule léger	28	20
Véhicule utilitaire léger	0	4
Piéton	3	2
Camion	2	1
Autres	1	0
TOTAL	42	38

L'accidentologie concerne toutes les tranches d'âges. Même si les 25 - 44 ans restent les plus touchés (29 % du nombre total de tués), les chiffres en 2007 restent stables par rapport à 2006 (28,6 % du nombre total de tués), alors que la tranche d'âge des 15 - 24 ans quant à elle, enregistre une augmentation en 2007 de 25 % (8 tués en 2006 contre 10 en 2007).

La principale cause des accidents mortels cette année contrairement à l'année passée est la vitesse. En revanche, les accidents dus à l'alcool sont en diminution ce qui s'explique en grande partie par la présence renforcée des forces de sécurité.

Les causes des accidents mortels

Nombre d'accidents mortels	Alcool + Drogue	Vitesse Perte de contrôle	Dépassement	Priorité en Inter-section	Autres causes
35	3 (8,6 %)	21 (60 %)	6 (17,1 %)	1 (2,9 %)	4 (11,4 %)

La sécurité et la protection des citoyens

Le renforcement des contrôles d'alcoolémie ont non seulement permis de sanctionner davantage les délinquants, mais ont eu également un effet dissuasif.

Les contrôles ont été mieux ciblés (week-ends, en soirée, sorties des discothèques...) et se sont donc avérés plus efficaces en terme de procédures engagées.

L'amélioration des comportements des usagers par rapport à l'alcool au volant est également le fruit des nombreuses actions de prévention menées et restera bien entendu un enjeu majeur pour cette nouvelle année.

Par ailleurs, au vu des constats de 2007, les axes prioritaires retenus dans le plan départemental des actions de sécurité routière (PDASR) pour 2008 concernent les conducteurs de deux roues ainsi que les jeunes conducteurs.

Ce plan comporte des actions de prévention, de formation et de communication sur les thèmes correspondant aux enjeux de Sécurité Routière : la lutte contre l'alcool au volant, la vitesse et la sensibilisation des jeunes sur les comportements à risques.

Au titre de l'année 2007 une opération importante a été réalisée avec la CRAM Auvergne par la création d'un DVD portant sur le risque routier professionnel.



Pour conduire ces actions un large partenariat est développé avec les collectivités locales, les associations et les services institutionnels tels que la gendarmerie, la police nationale et l'Education Nationale.

Actions partenariales dans le domaine de l'éducation à la sécurité routière pour 2007

Alors que des partenariats durables assurent dans le département la préparation des Attestations Scolaires de Sécurité Routière pour les collégiens et de l'Attestation de Première Education à la Route dans les écoles, des actions spécifiques permettent d'approfondir la sensibilisation aux enjeux de la sécurité routière. L'expérimentation, menée en 2006-2007, d'un manuel de lecture pour le cours préparatoire, dont les leçons sont construites autour du thème de la sécurité routière a abouti à mettre des malles pédagogiques à la disposition des écoles du département. Un manga destiné aux collégiens sera diffusé en fin d'année scolaire 2007-2008.

Résultats des élèves du département aux attestations de sécurité routière en 2007 :

NIVEAU	2007		Taux de réussite
	Elèves présents	Nombre d'admis	
PREMIER NIVEAU (5 ^{ème})	3 416	3 341	97,80 %
SECOND NIVEAU (3 ^{ème})	3 608	3 537	98,03 %

Contrôles Automatisés

Infractions relevées par les radars fixes automatiques :

Bilan comparatif 2006 - 2007

2006					2007				
<20 km/h	Entre 20 et 30 km/h	Entre 30 et 40 km/h	Entre 40 et 50 km/h	>50 km/h	<20 km/h	Entre 20 et 30 km/h	Entre 30 et 40 km/h	Entre 40 et 50 km/h	>50 km/h
44 736	3 528	997	355	251	33 728	2 557	780	339	277

S'il est à noter que les dépassements de vitesse sont globalement en baisse (- 24,4 %), il est important de constater que les excès supérieurs à 50 km/h sont en hausse (+ 10,4 %).

La sécurité et la protection des citoyens

La lutte contre l'insécurité

La délinquance dans le département de l'Allier enregistre à nouveau une baisse en 2007. Avec 11 728 faits constatés contre 12 366 l'an passé, le département enregistre une diminution significative de 5,16 % supérieure à la moyenne nationale (- 3,7 %).

Par service, les faits constatés évoluent de la manière suivante :

⇒ police : 7 774 faits contre 8 292 en 2006 soit une baisse de 6,25 %

⇒ gendarmerie : 3 954 contre 4 074 en 2006 soit une baisse de 2,95 %

Par ailleurs, on constate une diminution de 4,35 % de la délinquance de voie publique (4 689 faits en 2006 contre 4 485 en 2007) et aussi de 6,17 % des atteintes aux biens (passant de 7 628 infractions à 7 157).

Le taux de criminalité (nombre de faits constatés pour 1 000 habitants) s'établit en 2007 à 34,29 % contre 35,93 % en 2006.

Dans le classement des départements, l'Allier se situe à la 79^{ème} place (80^{ème} l'an passée) sur 96 (le dernier département ayant le taux de délinquance le plus faible).

Analyse de la délinquance

Par grandes catégories de faits, les évolutions sont les suivantes :

Nature des infractions	2007	2006	Evolution	Part de chaque catégorie d'infractions dans la délinquance totale
Atteintes aux personnes	1 404	1 318	+ 6,53%	12 %
Atteintes aux biens	7 157	7 628	- 6,17%	61 %
Infractions économiques et financières	1 509	1 671	- 9,69%	13 %
Autres infractions	1 658	1 749	- 5,2%	14 %
Total	11 728	12 366	- 5,16%	100 %

Si les faits d'atteintes aux personnes connaissent encore une augmentation, les faits d'atteintes aux biens sont une nouvelle fois en baisse, tout comme les infractions économiques et financières.

Elucidation des faits

Le nombre de faits élucidés par les services s'établit en 2007 à 5 917 contre 6 991 en 2006 soit une diminution de 15,36 %.

Le taux d'élucidation des faits de délinquance qui s'élève à 50,45 % en 2007, bien qu'en baisse, reste toujours plus nettement élevé que la moyenne nationale qui est de 36,1 %.

Le taux s'élève à 57,97 % pour la police et à 42,03 % pour la gendarmerie.

L'activité de la police judiciaire a conduit à la mise en cause de 4 837 personnes en 2007 contre 5 164 en 2006, en diminution de 6,33 %.

Parmi elles 1 882 personnes ont été placées en garde à vue contre 1 853 en 2006, soit une hausse de 1,57 %.

De même, 168 personnes ont été écrouées suite aux enquêtes de la police et de la gendarmerie contre 226 en 2006, soit une baisse de 25,66 %.

Un indicateur également suivi avec attention est celui du nombre des mineurs qui sont mis en cause dans les faits de délinquance. Ce nombre a reculé en 2007, s'établissant à 872 contre 909 en 2006.

La sécurité et la protection des citoyens

La part prise par les mineurs dans le total des mis en cause, qui s'élève à 18,03 % contre 17,60 % en 2006, rejoint pratiquement la moyenne nationale qui est de 18,04 %.

Les résultats enregistrés en 2007, qui marquent de nouveaux progrès dans la lutte contre la délinquance, sont dans la continuité de ceux atteints les années précédentes.

En 6 ans, le nombre de faits de délinquance a reculé de 22,33 % dans l'Allier, passant de 15 099 en 2002 à 11 728. Cette évolution est nettement supérieure à la moyenne nationale qui enregistre une diminution de 12 %.

Données concernant l'activité des services

	2002	2007	Evolution
Total des faits élucidés	4 551	5 917	+ 30,01 %
Taux d'élucidation global	30,14 %	50,45 %	
Total personnes gardées à vue	1 029	1 882	+ 82,90 %
Total personnes mises en cause	3 697	4 837	+ 30,83 %

La protection des populations

Prévention des risques d'incendie et de panique et contrôle des règles d'accessibilité aux personnes handicapées dans les établissements recevant du public

La sous-commission départementale de sécurité et la sous-commission départementale d'accessibilité se sont réunies 37 fois (27 réunions en Préfecture et 10 visites sur place) et ont examiné 36 permis de construire, 20 déclarations de travaux,

58 aménagements, 12 demandes de dérogation et 128 rapports présentés à l'occasion de visites périodiques des Etablissements Recevant du Public (ERP).

Sur 4 630 ERP répertoriés dans le département de l'Allier, 165 sont placés sous avis défavorable.

Le programme d'action, mis en place en 2006, en vue de la résorption des avis défavorables a été poursuivi au cours de l'année 2007 par chaque commission de sécurité et d'accessibilité.

Planification des secours

Deux plans de secours ont été réalisés en 2007 : le plan particulier d'intervention de Rochebut le 18 juin 2007 et le plan d'alerte aux crues le 14 février 2007.

Le plan de secours « Plan canicule » été réactualisé le 27 juin 2007.

Information préventive des populations

- ⇒ Révision du dossier départemental des risques majeurs (DDRM) adressé à tous les services ainsi qu'à tous les maires du département
- ⇒ Suivi de la réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS) (5 réalisés à ce jour)
- ⇒ 9 campagnes d'information ont été menées en 2007 en relai des actions nationales concernant :

- l'intoxication au monoxyde de carbone
- le risque de noyades
- la sécurité des loisirs nautiques
- les accidents de montagne
- les incendies domestiques
- la journée et la semaine nationale de la sécurité civile
- la journée des sapeurs pompiers
- la journée internationale pour la prévention des catastrophes
- la défenestration

La sécurité et la protection des citoyens

Procédure d'alerte des populations exposées aux risques

Durant l'année 2007, 5 alertes à la crue ont été déclenchées dans le département de l'Allier dont 1 sur le fleuve Loire le 7 juin 2007, 2 sur la rivière Sioule le 1^{er} mars et le 15 juin 2007, 2 sur la rivière Cher le 2 mars et le 15 juin 2007.

En 2007, 7 alertes météorologiques de niveau « orange » ont été déclenchées (1 pour un épisode de neige, 6 pour un phénomène d'orage, de grêle et vents forts).

En 2007, 4 messages météo ont été enregistrés (2 pour des épisodes pluvio-orageux et 2 pour vents forts).

Secourisme

En 2007, suite à la réforme du secourisme, 7 jurys d'examens de secourisme ont été constitués par arrêté préfectoral et 76 diplômes d'Etat délivrés : 36 CFAPSR (Certificat de Formation aux Activités de Premiers Secours Routiers), 10 BNMPs (Brevet National de Moniteur des Premiers Secours) et 30 BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique).

Procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

En 2007, des dossiers de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été constitués en collaboration avec les communes concernées et transmis au Ministère de l'Intérieur et de

l'Aménagement du Territoire pour instruction et avis de la commission interministérielle :

- ⇒ 9 demandes concernant la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre des inondations et coulées de boue, ont reçu un avis favorable
- ⇒ 5 demandes concernant la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols sont toujours en attente de décision de la commission interministérielle
- ⇒ 3 demandes concernant une inondation par ruissellement urbain ont reçu un avis défavorable

Déménagement

33 demandes d'intervention du centre de déminage de Lyon ont été formulées. Elles concernaient l'enlèvement d'obus, de munitions, grenades, dynamite et autres engins.

Gestion de crise

En 2007, la cellule de crise s'est réunie deux fois, le 22 janvier 2007 dans le cadre du plan hivernal routier pour un événement neigeux et le 4 décembre 2007 suite à un feu de poids lourd TMD sur la RCEA à Diou, et dans cette même période pour un accident de train avec poids lourd à Diou.

Exercices

Un exercice a été réalisé le 29 mars 2007 à l'usine ALL'CHEM à Montluçon afin de tester le Plan de Protection Interne (PPI).

La sécurité sanitaire des aliments

⇒ *La sécurité sanitaire des aliments par l'inspection de l'abattage et de la première transformation :*

Tous les animaux de boucherie subissent un examen avant abattage et toutes les carcasses de boucherie et les abats sont inspectés individuellement par les équipes d'inspection permanente de la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV).

Le nombre d'animaux de boucherie abattus dans les 6 abattoirs de l'Allier reste stable ou est en légère augmentation, à l'exception des ovins (+ 16 %), du fait de l'installation d'une nouvelle chaîne d'abattage à l'abattoir SICABA de Bourbon-l'Archambault.

En 2007, ce sont 11 096 tonnes de denrées d'origine animale qui ont été exportées à partir des établissements agroalimentaires de l'Allier sous couvert d'une certification officielle par la DDSV.

La DDSV de l'Allier a participé au cours de l'année 2007 aux plans de contrôle et surveillance nationaux en effectuant 1998 prélèvements pour rechercher plus de 40 substances différentes. 99,75 % des analyses se sont révélées conformes.

La sécurité et la protection des citoyens

⇒ *La sécurité sanitaire des aliments par le contrôle de la remise directe ou indirecte au consommateur*

940 visites d'inspection ont été réalisées en 2007 et ont permis de vérifier l'hygiène des établissements où sont manipulées, transformées, transportées, stockées ou présentées à la vente des denrées animales ou d'origine animale et la capacité des transformateurs à mettre en place des systèmes de gestion des risques adaptés à leurs activités.

⇒ *La coopération entre les services de l'Etat dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments*

Dans le cadre de la mission interministérielle de la sécurité sanitaire des aliments (MISSA), les services de l'Etat compétents dans ce domaine réalisent des actions de contrôle conjointes :

⇒ 81 inspections conjointes DDSV-DDCCRF ou DDSV-DDASS ont été menées en 2007, notamment dans le cadre « d'opérations vacances » pendant l'été ou les fêtes de fin d'année.

⇒ 3 suspicions d'intoxications alimentaires collectives ont fait l'objet d'enquêtes conjointes DDSV-DDASS.

De plus, la DDSV, dans le cadre de la MISSA, a participé à plusieurs actions de communication et de formation réalisées par les chambres consulaires, notamment :

⇒ formation des exploitants de la filière viande à la mise en place de leur plan de maîtrise sanitaire

⇒ rédaction d'un cahier des charges pour les diagnostics avant reprise de fonds en hôtellerie-restauration

La surveillance sanitaire de la filière élevage

La DDSV organise le contrôle en élevage d'un certain nombre de maladies animales réglementées (prophylaxies). En cas de foyer de maladie avéré, elle assure, dans le cadre de la police sanitaire, la réalisation des enquêtes épidémiologiques, la coordination des opérations d'éradication du foyer et l'indemnisation des pertes des éleveurs concernés.

Le concours financier de l'Etat en 2007 au titre des prophylaxies, de la police sanitaire, des plans de surveillance et de contrôle, de l'épidémiosurveillance de l'ESB et de la tremblante a été de 5 354 774 € pour le département de l'Allier.

⇒ *La lutte contre les maladies des ruminants*

Comme au plan national, la situation sanitaire des élevages de l'Allier est excellente vis à vis de la leucose bovine enzootique, de la brucellose et de la tuberculose bovine, puisque aucun cas n'a été détecté dans le département en 2007.

L'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) est recherchée systématiquement sur tous les bovins morts en élevage ou abattus pour la consommation. Aucun cas n'a été détecté.

Par contre, dans le cadre de la surveillance systématique des ovins morts en élevage et abattus pour la consommation, 3 cas de tremblante ovine ont été mis en évidence : 506 animaux ont été abattus.

La FCO (Fièvre Catarrhale Ovine ou maladie de la langue bleue), maladie virale transmise par un moucheron et qui touche les bovins, ovins et caprins, sévit depuis 2006 au nord de l'Europe et dans le nord et l'est de la France. Progressant vers le sud, elle a fait son apparition dans l'Allier à l'automne 2007.



Les conséquences de la FCO sont à la fois sanitaires (fièvre, œdèmes, complications aboutissant parfois à la mort de l'animal) et économiques (pertes de production, entraves à la

La sécurité et la protection des citoyens

circulation des animaux vers les zones indemnes). Fin 2007, la maladie a été testée par analyses sanguines dans 80 élevages bovins de l'Allier; seuls 7 élevages comportaient un animal exprimant les symptômes de la maladie.

En 2008, les experts annoncent un réveil de la FCO à la faveur des beaux jours et une progression sur l'ensemble du territoire métropolitain. Une campagne de vaccination générale des cheptels bovins, ovins et caprins permettra de limiter les conséquences de cette maladie, qui, il convient de le rappeler, ne touche pas l'homme et n'inspire aucune inquiétude pour le consommateur.

⇒ La lutte contre les maladies des porcs

Aucun cas de maladie d'Aujeszky ou de peste porcine n'a été détecté (168 élevages contrôlés).

⇒ La lutte contre les maladies des volailles

L'été 2007 a été marqué par la découverte d'oiseaux sauvages atteints d'Influenza aviaria en Moselle, ce qui a fait passer la France à un niveau de risque « élevé » à l'égard de cette maladie animale, impliquant un renforcement de la surveillance des mortalités anormales d'oiseaux sauvages. L'évolution favorable de la situation a permis un retour à un niveau de risque « faible » en octobre 2007.

Dans l'Allier, au cours de l'été 2007, 6 signalements de mortalités d'oiseaux sauvages, notamment des cygnes, ont fait l'objet d'investigations et l'influenza aviaria a pu être écartée. 300 oiseaux du parc zoologique Le Pal ont fait l'objet d'un rappel de vaccination contre cette maladie.

Par ailleurs, 1 cas de salmonellose dans un élevage de 6000 poules pondeuses a été détecté en 2007.

⇒ La lutte contre les maladies des abeilles

La surveillance des 514 apiculteurs de l'Allier est exercée par 13 agents sanitaires apicoles. En 2007, 1 foyer de nosébose ayant entraîné une mortalité importante d'abeilles chez un apiculteur est à déplorer.

⇒ Le suivi des exportations d'animaux

La qualité du cheptel de l'Allier et son statut sanitaire s'expriment par le niveau élevé des exportations. Malgré les difficultés liées à la fermeture des frontières italiennes pendant quelques semaines pour les brotards des zones touchées par la FCO, le nombre d'exportations est resté stable. La DDSV a établi des certificats sanitaires d'exportation pour 40 188 bovins (contre 39 479 en 2006), dont 94 % vers l'Italie.

⇒ Le suivi des sous-produits animaux et de l'alimentation animale

Le contrôle des établissements fabriquant des aliments pour animaux ou traitant des sous-produits animaux participe au maintien du bon niveau sanitaire général des filières animales du département.

La surveillance en continu des mortalités animales, au niveau de l'équarrissage de Bayet permet de détecter précocement toute augmentation anormale de la mortalité dans les élevages des 30 départements collectés par cet établissement.

La protection de l'environnement, des animaux domestiques et de la faune sauvage

⇒ Les Installations classées pour la Protection de l'Environnement



La sécurité et la protection des citoyens

Outre l'instruction des nouveaux dossiers d'élevages et d'industries agro-alimentaires soumis à déclaration ou à autorisation et la gestion des plaintes, trois actions prioritaires ont été menées en 2007 :

- ⇒ suivi des bilans de fonctionnement des installations classées IPPC
- ⇒ suivi du risque « légionelles » dans les tours aéro-réfrigérantes
- ⇒ suivi des déclarations des émissions polluantes faites par les exploitants

⇒ *Les carnivores et les équidés*



Dans le cadre de l'évolution de la réglementation relative aux chiens dangereux, 11 vétérinaires ont été inscrits sur la liste départementale des vétérinaires pratiquant l'évaluation comportementale canine.

1 centre équestre et 13 chenils ont été contrôlés dans le cadre de l'opération vacances. 61 concours ou expositions canines et 50 manifestations équestres ont été autorisés.

⇒ *La faune sauvage*

2 certificats de capacité et 2 autorisations de détention ont été délivrés pour l'élevage et l'entretien d'espèces non domestiques (tortues, poissons exotiques, anatisés)

⇒ *La qualité des eaux destinées à la consommation humaine*

Un rapport sur la qualité des eaux de consommation portant sur les années 2004 et 2005 a été diffusé début 2007 aux communes et aux distributeurs d'eau.

Les données de ce rapport sont issues des résultats du contrôle sanitaire des eaux, réalisé au niveau de la ressource, des stations de traitement et en distribution au robinet de l'abonné. Ce programme contrôle a porté sur 1 400 prélèvements.

Cette analyse montre que sur le plan bactériologique, 95 % de la population reçoit en permanence une eau de bonne qualité. Ces résultats qui montrent une amélioration par rapport au précédent bilan sont à mettre en relation avec les efforts importants de restructuration des réseaux et de mise en place de dispositifs de traitement de désinfection permanents des eaux.

En ce qui concerne les nitrates, aucun dépassement de la norme de qualité n'a été relevé en distribution. Ce résultat est lié à la mise en place, par les distributeurs, de solutions de substitution « mélanges, abandon de captages » lorsque la teneur sur l'eau brute dépasse la concentration admissible.

Par contre, la recherche des pesticides montre pour 20,8 % de la population des dépassements ponctuels des normes de qualité qui restent toutefois en deçà des seuils de risques pour la santé. Des améliorations sont donc à rechercher.

En ce qui concerne la protection des captages contre les risques de pollution, 82 % des captages sont protégés par une DUP (objectif PNSE 80 % en 2008 et 100 % en 2010).



Les contrats urbains de cohésion sociale - La politique de la ville	p.	15
Le plan de cohésion sociale	p.	15
- Volet emploi	p.	15
- Volet logement	p.	16
- Volet égalité des chances	p.	18

Les contrats urbains de cohésion sociale La politique de la ville

L'année 2007 a été la 1^{ère} année de mise en place des nouveaux contrats de ville dénommés désormais contrats urbains de cohésion sociale, signés entre l'Etat, le Département et les collectivités locales.

Ces contrats concernent les territoires de :

Moulins ; Yzeure ; Avermes
Vichy ; Cusset ; Bellerive-sur-Allier
Montluçon ; Commentry

A ce titre, l'Etat a consacré sur les thèmes de la ville :

⇒ plus d'un million d'€ au Programme de Réussite Educative

⇒ 700 000 € à l'animation dans les quartiers

Il a permis la création de 9 emplois d'adultes relais en subventionnant chaque emploi à hauteur de 20 000 € par équivalent temps plein et par an.

Il a aussi doté le département de crédits spécifiques du fonds de prévention de la délinquance à hauteur de 210 000 €.

C'est au total près de 2 100 000 € hors PRU que l'Etat consacre à la politique de la ville.

Le plan de cohésion sociale :

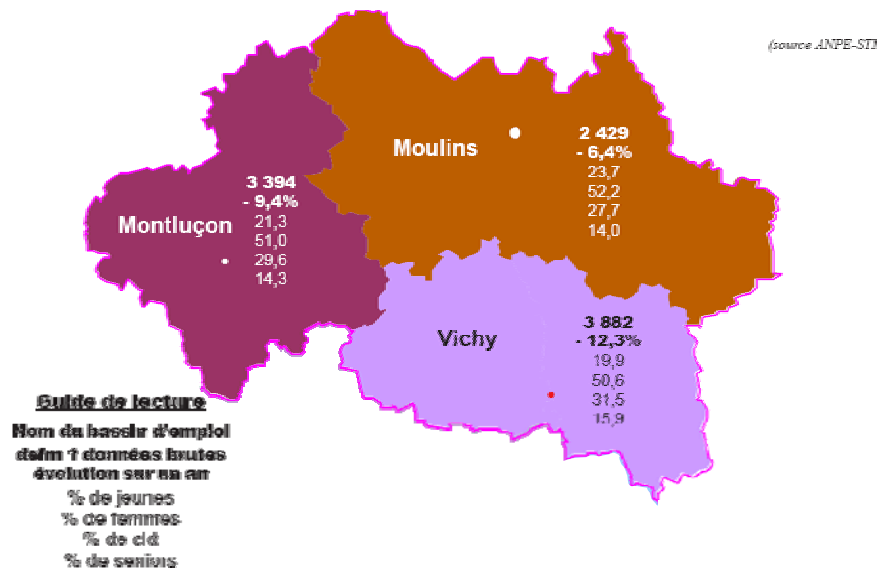
Volet emploi

La situation de la demande d'emploi

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1, sur un an à fin décembre 2007, a diminué dans tous les départements de la région et tout particulièrement dans l'Allier (- 9,8 %).

Cette diminution a concerné tous les publics :

- ⇒ - 15,8 % pour les chômeurs de longue durée
- ⇒ - 13,9 % pour les jeunes
- ⇒ - 8 % environ pour les femmes et les seniors



La totalité des bassins d'emploi a bénéficié de cette diminution du chômage, mais le nombre de chômeurs de longue durée reste encore plus important à Vichy que dans le reste de l'Auvergne et la part des femmes au chômage continue à être légèrement plus élevée que la moyenne régionale.

La cohésion sociale

Le taux de chômage dans l'Allier s'établit à 7,9 % fin décembre 2007 contre 8,7 % fin décembre 2006. En Auvergne en fin d'année, le taux de chômage est de 7,2 % et le taux national de 7,9 %.

Les contrats aidés

Contrats d'apprentissage = 1 677 enregistrés (en diminution par rapport à 2006).

Contrats de professionnalisation = 531 (chiffre pratiquement identique à l'an passé).

Dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale fin décembre 2007, la dotation de 10 536 640 euros pour l'Allier a permis le financement de 287 CIE, 733 contrats d'avenir et 1 403 contrats d'accompagnement à l'emploi. Soit 2 423 contrats aidés par l'Etat contre 1 771 pour l'année 2006.

A la rentrée 2007, 236 personnes en contrat aidé étaient en poste dans les écoles du département de l'Allier : 105 affectées à des missions d'aide auprès d'élèves handicapés et 131 remplissant des missions de type aides administratives aux directeurs. Il faut ajouter à ces chiffres 79 contrats aidés en poste dans le 2nd degré (collèges).

Aide aux Chômeurs Créateurs et Repreneurs d'Entreprise = 487 bénéficiaires pour 480 entreprises créées.

Validation des Acquis par l'Expérience = 112 dossiers déclarés recevables contre 173 au niveau régional

Enfin la MD2E maison de l'emploi et de l'entreprise de Varennes-St-Pourçain labellisée par l'Etat et cofinancée Etat/collectivités territoriales a débuté ses activités dès la fin de l'année, elle participera sur son territoire au développement de l'emploi par le biais de la formation, du rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi mais également au soutien aux créateurs d'entreprises ou des services aux personnes.

Volet Logement

Conformément à la convention de délégation des aides à la pierre au Département, deux avenants de gestion annuelle ont été signés en 2007 pour préciser les dotations financières déléguées au Conseil Général avec la répartition des objectifs des parcs publics et privés.

Ces objectifs de production ont été abondés en cours d'année afin de répondre aux orientations de la loi instituant le droit au logement opposable.

Les différents résultats de l'année 2007 se résument comme suit :

Logement social – dotation consommée : 1 539 652 €

	Objectifs	Logements financés
PLUS/PLAI/PALULOS communales	344	335
PLS	63	195
Total logements	407	530

Logement privé - dotation consommée : 4 948 368 € (ANAH)

	Objectifs	Réalisés
Logements conventionnés	198	200
Logements vacants	185	145
Lutte contre l'habitat indigne	89	34

La cohésion sociale

Les projets de rénovation urbaine

Pour chaque projet (Montluçon et Moulins-Yzeure), plusieurs comités techniques opérationnels et un comité de pilotage ont été organisés afin de faire des revues de projets sur 3 thématiques :

- ⇒ la concertation
- ⇒ l'avancement des opérations
- ⇒ l'insertion par l'économique

Au 31 décembre 2007, les engagements financiers de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour ces deux programmes se sont répartis de la manière suivante :

	PRU Moulins	PRU Montluçon
Montant du programme	90 M€	131 M€
Financement ANRU	33,7 M€	38,8 M€
Engagements financiers ANRU 2007	9,89 M€	18,59 M€
Avancement	29 %	48 %

2007 a été aussi une année essentielle pour la concertation avec les habitants des quartiers : présentation des projets, consultation sur la démolition et le relogement, avis sur la résidentialisation et l'année de la mise en œuvre des chartes d'insertion pour favoriser l'emploi des habitants des cités.



Droit au logement opposable

L'année 2007 a été marquée par la promulgation de la loi du 5 mars instituant le droit au logement opposable (DALO).

Désormais, le droit à être logé est reconnu pour tout citoyen ; sa mise en œuvre passe par la mise en place de la commission de médiation instituée par arrêté du 31 décembre 2007.

Le droit au logement est garanti par l'Etat, dans les conditions prévues par la loi, aux personnes qui ne peuvent accéder par leurs propres moyens à un logement décent et indépendant.

Pour celles dont les démarches ont été vaines, la loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable a créé deux recours : un recours amiable devant une commission de médiation, puis, à défaut de solution, un recours contentieux devant le tribunal administratif, afin de garantir à chacun un droit au logement effectif.

Le recours devant la commission de médiation est possible depuis le 1^{er} janvier 2008. Le recours devant le tribunal administratif sera possible à partir du 1^{er} décembre 2008 ou du 1^{er} janvier 2012 selon le cas.

Accueil des gens du voyage

Après la mise en service des aires de Domérat (2 aires), Yzeure, Charmeil, Commentry, St-Pourçain-sur-Sioule, Gannat, l'année 2007 a vu l'attribution de subventions par l'Etat pour les dernières aires inscrites au schéma départemental :

- ⇒ Moulins (2 aires)
- ⇒ Vichy Val d'Allier (4 aires)

Volet égalité des chances

Intégration et égalité des chances des personnes handicapées

La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et ses nombreux textes d'application ont réformé en profondeur la réglementation relative à l'accessibilité des espaces publics et bâtiments aux personnes handicapées.

Les obligations d'accessibilité aux personnes handicapées concernent :

- ⇒ les bâtiments d'habitation : construction de bâtiments collectifs, construction de maisons individuelles, modification ou extension de bâtiments existants
- ⇒ les ERP (établissements recevant du public) ou IOP (installations ouvertes au public) : construction, création, bâtiments existants
- ⇒ la voirie et les espaces publics
- ⇒ les transports publics
- ⇒ la création, dans les communes de plus de 5 000 habitants, d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

L'année 2007 a vu la production de plusieurs textes d'application.

Un plan d'actions a été mis en place par la DDE afin d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de ces mesures.

Financement du Programme inclusion sociale :

3 209 757 €, dont 2 366 989 € pour le fonctionnement des centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS)

En 2007, les objectifs ont été notamment le renforcement de l'accueil et de l'hébergement d'urgence, l'amélioration des conditions d'accueil et la diversification des modes d'hébergement : développement des résidences sociales en lien avec la loi DALO.

Accueil hébergement d'urgence :

Le 115

Au cours de l'année 2007, 2 310 appels véritables ont été traités soit une augmentation de 23 % par rapport à 2006 Le 115 a dû faire appel 61 fois au service départemental d'incendie et de secours pour le transfert des personnes

Sa consolidation (embauche de personnel) et son évolution en Service d'Accueil et d'Orientation (SAO) se poursuivent.

L'accueil des personnes en difficulté

Les projets de restructuration des CHRS en cours pour améliorer l'accueil des personnes en difficulté :

- ⇒ L'association L'ACCUEIL à Montluçon, gestionnaire du CHRS, a terminé la construction du nouvel Abri de nuit.
- ⇒ Les travaux de reconstruction du CHRS et de l'Abri de nuit, au 51 avenue Meunier à Moulins, gérés par l'association VILTAÏS ont été menés en 2007. L'installation dans ces nouveaux locaux est prévue courant 2008. Cette association a mis en place un abri de nuit provisoire de 5 places pendant la période hivernale 2007/2008.
- ⇒ L'association ALIE à Vichy, met en œuvre progressivement l'extension de capacité de 10 places du CHRS. 3 nouvelles places ont été financées en 2007.

Cette même association a également ouvert un service de 8 Lits Halte Soins Santé, financé sur les crédits de l'Assurance Maladie pour un montant de 262 800 €.

Ce dispositif innovant, qui est le premier à avoir été mis en place en Auvergne, permet un accompagnement aux soins des publics en situation précaire, ne relevant pas d'une hospitalisation.

La cohésion sociale

Les résidences sociales :

⇒ Résidences sociales - FJT

- A Vichy L'association VICTORIA gestionnaire d'une résidence sociale FJT s'est installée fin décembre dans son nouvel immeuble ALTHEA. L'ensemble de la résidence sociale, répartie sur 3 sites, a une capacité totale de 172 places.

- A Moulins l'association F.J.T. LE TREMPIN a été agréée par arrêté préfectoral du 27/12/07 en qualité de gestionnaire d'une résidence sociale.

La capacité totale à terme de cette résidence sociale sera de 151 places.

- L'association VILTAIS, déjà gestionnaire de 2 résidences sociales FJT à Moulins et Commentry, a obtenu l'autorisation de création d'une nouvelle structure de 19 places à Varennes sur Allier (arrêté préfectoral du 27/12/07)

⇒ Résidences sociales pour personnes handicapées psychiques

Des crédits pour un montant de 14 400 € ont été obtenus pour mettre en œuvre le projet de création d'une résidence sociale pour handicapés psychiques de 10 places, porté par l'association les ACACIAS à Vichy. Des travaux vont être réalisés courant 2008.

Politique en faveur de l'insertion professionnelle :

L'Appui Social Individualisé (ASI) est une mesure qui s'adresse aux personnes cumulant plusieurs difficultés et éloignées de l'emploi. La participation de l'Etat (DDASS) concerne les mesures ASI centrées sur les allocataires de minima sociaux (API, ASS, AAH...) qui ne bénéficient pas d'un accompagnement d'insertion : 495 personnes ont bénéficié de cette mesure.

En 2007, les crédits Etat (DDASS) se sont élevés à 91 200 € sur l'ensemble du programme « inclusion sociale ».

Intégration des personnes étrangères :

⇒ 27 dossiers de regroupement familial ont été déposés à la DDASS au cours de l'année.

⇒ Sur 208 personnes convoquées à la plateforme régionale d'accueil, 179 se sont présentées, 178 contrats accueil et intégration ont été souscrits. L'activité est relativement stable par rapport à 2006.

Accueil des demandeurs d'asile :

Le nombre des demandeurs d'asile hébergés en CHRS est en diminution par rapport à 2006,

⇒ 21 personnes hébergées (contre 39 en 2006) dans les CHRS de l'Allier ont été orientées en Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) : 18 au CADA de Cusset et 3 dans un CADA du Puy de Dôme.

⇒ La dotation allouée au CADA s'est élevée à 632 500 €

Actions en faveur des jeunes et des familles :

Programme familles vulnérables et majeurs protégés : 2 316 908,82 €

Le 13 juin, la DDASS a contribué à l'organisation d'une journée technique départementale du « réseau écoute appui et accompagnement des parents » (REAAP) qui a associé des professionnels et des familles sur trois thèmes de réflexion proposés : Actions collectives en direction des parents, médiation familiale, contrats locaux d'accompagnement scolaire.

Les 3 Missions Locales poursuivent le développement de l'activité des « Point d'Accueil Ecoute Jeunes » (PAEJ) et la consolidation des partenariats avec notamment les services de santé (psychiatrie) et de l'Education nationale.

Ces dispositifs sont financés par l'Etat (DDASS : 135 000 € sur le programme « inclusion sociale »).

La cohésion sociale

Pour l'Education Nationale, la rentrée 2007 a été marquée par :

⇒ La poursuite du travail en ambition réussite. Cinq postes d'enseignants supplémentaires et huit d'assistants pédagogiques viennent soutenir la mise en place de projets ambitieux d'excellence scolaire au service d'objectifs précis au bénéfice de 1612 élèves

⇒ L'accompagnement éducatif dans les 8 collèges en éducation prioritaire qui vient compléter les 29 dispositifs d'accompagnement à la scolarité existants. Il permet de proposer sur le créneau horaire de fin d'après-midi (16h / 18h) une aide aux devoirs et aux leçons ainsi que des activités culturelles et sportives.

⇒ La scolarisation d'élèves handicapés supplémentaires s'inscrivant dans une dynamique départementale de longue date. Les structures du département de l'Allier permettent d'assurer un suivi de 811 élèves en situation de handicap de la maternelle au lycée (264 scolarisations individuelles, 397 scolarisations dans des dispositifs collectifs, 150 scolarisations en école et en collège d'élèves fréquentant un établissement spécialisé). La rentrée 2007 est marquée notamment par :

⇒ la création d'une unité pédagogique d'intégration (UPI) 1 supplémentaire au collège de Commeny (soit 8 UPI 1, 1 UPI 4, 1 UPI lycée professionnel)

⇒ l'implantation d'un poste supplémentaire d'enseignant référent portant leur effectif à 6 (2 par bassin)

⇒ l'augmentation du nombre d'auxiliaires de vie scolaire individuels (25 + 14 = 39), et collectifs (5 + 2 = 7)

⇒ l'élaboration et la mise en œuvre effective des projets personnels de scolarisation.

⇒ La poursuite de la mise en œuvre du socle commun qui définit les connaissances, compétences et attitudes que doivent maîtriser les élèves au terme de la scolarité obligatoire. Un programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE) peut être proposé aux parents pour accompagner l'élève dans l'acquisition de ce socle commun (839 PPRE dans le 1^{er} degré en 2006-2007).

⇒ L'assouplissement de la carte scolaire qui offre une nouvelle liberté accordée aux familles. Cette mesure donne la possibilité de demander une dérogation pour un élève scolarisé au collège ou au lycée. 312 demandes ont été satisfaites (98 %).

Par ailleurs, trois équipes de réussite éducative fonctionnent actuellement sur le département (Montluçon, Cusset, Moulins). Ces dispositifs PRE sont portés par trois Caisses des Ecoles. Un internat de réussite éducative fonctionne en réseau sur les collèges du Mayet de Montagne et de Lapalisse.

Egalité des chances hommes/femmes

Plusieurs actions de terrain pour répondre aux besoins établis dans le cadre de l'égalité hommes/femmes ont été conduites en 2007 :

⇒ Accès des femmes aux responsabilités et à la prise de décision dans le cadre de la poursuite du « plan parité 2005-2007 » ; avec pour fil conducteur des actions « Hubertine Auclert », féministe bourbonnaise

⇒ Egalité professionnelle avec des actions dans les domaines :

- Femmes et bâtiment
- sensibilisation des enseignants et des élèves
- Contrats pour la mixité des emplois

⇒ Egalité en droits et en dignité

Accompagnement du CIDFF pour des actions :

⇒ information sur les droits dans les domaines de la reprise d'activité des femmes après un congé parental

⇒ action « Femmes de l'immigration »

⇒ repérage et la prise en charge des situations de violences conjugales

La citoyenneté	p.	22
Les titres et l'application du droit des étrangers	p.	22
Le contrôle de légalité	p.	22
Les dotations de l'Etat versées aux collectivités territoriales	p.	23
Le contrôle budgétaire	p.	24

La citoyenneté

La promotion de la citoyenneté et de l'égalité, et la lutte contre toutes les formes de discrimination, constituent depuis plusieurs années, des objectifs prioritaires pour les services de l'Etat.

Deux cérémonies d'accueil de nouveaux français dans la communauté nationale se sont déroulées au cours de l'année 2007 pour manifester à 71 personnes qui ont fait le choix de la nationalité française un accueil solennel et pour marquer l'importance qui s'attache à leur entrée dans la communauté nationale en présence de leurs familles et amis.

En matière de lutte contre les discriminations, le département de l'Allier ne connaît pas de vrais problèmes clairement identifiés nécessitant la mise en œuvre d'urgence d'actions particulièrement ciblées.

Toutefois, pour certaines catégories de la population, et notamment les jeunes issus de l'immigration, des difficultés en matière de plein accès à la citoyenneté peuvent ponctuellement apparaître ; elles justifient la grande vigilance qui anime chacun des partenaires réunis au sein de la commission pour l'égalité et la promotion de la citoyenneté. Le réseau constitué par les membres de cette commission, qui réunit les services de l'Etat, les collectivités territoriales, de nombreux organismes publics et privés et le milieu associatif, assure institutionnellement ou de

manière plus informelle, un rôle de cellule de veille permanente contre toutes les formes de discrimination qui pourraient venir à être dénoncées.

Les titres et l'application du droit des étrangers

⇒ *Cartes nationales d'identité et passeports :*

27 853 cartes nationales d'identité et 7 655 passeports ont été délivrés par la préfecture et les deux sous-préfectures en 2007

⇒ *Nationalité :*

196 dossiers de demande de naturalisation (décret et réintégration) ont été déposés en 2007

Les requérants sont en majorité des ressortissants du Maghreb (Algériens et Marocains) et des Portugais.

66 décrets de naturalisation ont été notifiés cette même année.

50 déclarations de nationalité par mariage ont été enregistrées dans les tribunaux d'instance du département. 46 personnes ont obtenu la nationalité française à la suite d'un mariage.

⇒ *Séjour :* 1 659 titres de séjour ont été délivrés en 2007

⇒ *Asile :* 30 demandes d'asile ont été déposées.

⇒ *Eloignement :*

Reconduites à la frontière : 50 mesures ont été prononcées et 29 exécutées, soit un taux d'exécution de 58 %

Interdictions judiciaires du territoire : 2 mesures d'éloignement ont été mises en œuvre, aucune n'a abouti.

Départs volontaires : 4

Titres délivrés sur les trois dernières années (2005 à 2007)

	CNI	Passeports	Cartes de séjour
2005	25 895	8 599	1 581
2006	26 990	6 896	1 383
2007	27 853	7 655	1 659

Le contrôle de légalité

Après une baisse importante en 2005, date d'entrée en vigueur de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales qui a supprimé l'obligation de transmission de certains actes, l'année 2007 a suivi la tendance constatée en 2006, c'est-à-dire uniquement une baisse du nombre d'actes déposés à la préfecture et dans les sous-préfectures (33 687 contre 39 988).

Les observations écrites ont concerné 1,02 % des actes reçus, chiffre en recul par rapport à 2006.

Cinq actions contentieuses ont été ouvertes en 2007 : 2 concernent la

fonction publique territoriale, 2 des décisions de police, 1 les interventions économiques.

Sur ces cinq dossiers le juge administratif a prononcé 4 jugements d'annulation, 1 dossier a fait l'objet d'un désistement suite au retrait de l'acte en cause.

Comme les années précédentes les actions de conseil et d'assistance juridique auprès des différentes collectivités territoriales ont constitué une part importante de l'activité des services de la préfecture et des sous-préfectures. Dans le domaine de la commande publique l'effet de la mise en place d'un nouveau code des marchés publics au second semestre 2006 s'est ressenti au cours de l'année qui a suivi. En effet même si l'évolution de ces règles en la matière est appréciée positivement, celle-ci a posé incontestablement un vrai problème d'adaptation.

Dans le cadre de la modernisation du contrôle de légalité, la préfecture et les sous-préfectures se sont engagées en 2007 dans l'application dénommée « ACTES » (aide au contrôle de légalité dématérialisé) mise en place par le ministère de l'Intérieur.

Cette action comporte deux volets :

⇒ Le premier volet vise à permettre aux collectivités territoriales qui le souhaitent de transmettre par voie électronique les actes soumis au contrôle de légalité. Dans l'Allier il a été décidé de lancer ce volet de manière expérimentale en direction

des collectivités locales importantes et volontaires : Domérat, Yzeure, le Département de l'Allier, Cusset, la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier, la communauté d'agglomération de Montluçon

⇒ Le second volet met à disposition des services de la préfecture et des sous-préfectures une application « métier » destinée à faciliter un certain nombre de tâches répétitives (émission de l'accusé réception automatique)

Les dotations de l'Etat versées aux collectivités territoriales

Les sommes versées aux collectivités territoriales de l'Allier dans le périmètre de la DGF augmentent de près de 3 % en 2007, avec une nouvelle progression de 30 % pour la dotation de péréquation revenant au département et une évolution de 13,19 % de la dotation de solidarité rurale versée aux communes, laquelle avait déjà augmenté de 40 % en 2006 par rapport à 2005.

Cela résulte de l'objectif que s'est fixé l'Etat d'utiliser au mieux les concours financiers qu'il verse aux collectivités territoriales pour accentuer la péréquation de ressources entre ces dernières, malgré le contexte de rigueur accru dans lequel sont votées les lois de finances.

La dotation d'intercommunalité versée en 2007 augmente globalement de 3,55 % par rapport à 2006, soit une

progression moins dynamique et inférieure à l'augmentation qui avait été constatée entre 2005 et 2006 (+ 5,48 %). Ce constat est à rapprocher de la faiblesse relative des coefficients d'intégration fiscale (CIF) des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département : 5 d'entre eux seulement sur 21 ont un CIF supérieur au CIF moyen national (voir infra, chapitre « l'aménagement du territoire et le développement durable - l'intercommunalité et la politique de pays »). Des marges de progression peuvent être trouvées pour autant que les élus locaux veuillent transférer à l'intercommunalité un plus grand volume de compétences structurantes.

Après rattachement aux exercices auxquels elles se rapportent, les sommes correspondant aux attributions de FCTVA versées en 2007 aux collectivités territoriales de l'Allier sur la base de leurs dépenses d'investissement réalisées, augmentent de 5,58 % en 2007 alors qu'elles augmentaient de 11,63 % de 2005 à 2006. Les versements de FCTVA effectués au profit des communautés d'agglomération et des communautés de communes (intervenant l'année même où les dépenses d'équipement sont réalisées et non pas deux ans après comme pour les communes et autres bénéficiaires du fonds) connaissent notamment une bien moindre progression en 2007 par rapport à 2006 qu'en 2006 par rapport à 2005 (+ 4,53 % c/ + 50,07 %).

Le contrôle budgétaire

Le nombre total de lettres d'observations adressées aux exécutifs locaux en 2007, à la préfecture et dans les sous-préfectures, diminue en 2007 par rapport à 2006 (324 c/ 348).

Alors que 2007 était la seconde année d'application de l'instruction budgétaire et comptable M 14 rénovée, nombre d'observations ont dû encore être faites concernant le respect de règles de forme (respect imparfait de la maquette budgétaire ou renseignement imprécis de la rubrique afférente aux modalités de vote des budgets), des états annexes qui manquaient à l'appui des documents budgétaires ou qui étaient incomplètement renseignés, en particulier pour les états de dette. Bien souvent, ces derniers états n'étaient pas cohérents avec les inscriptions liées aux remboursements de dettes, en capital et en intérêt, qui figuraient dans les budgets ou les comptes administratifs.

Subsistaient toujours, en 2007, des difficultés quant à la maîtrise des nouvelles imputations M 14 rénovée afférentes aux intérêts courus non échus et aux écritures de cessions prévisionnelles d'éléments d'actif (simple prévision de recette au compte 024 au lieu d'une prévision de recette au compte 775 accompagnée de quatre écritures d'ordre budgétaire).

Comme les années précédentes, il a dû être demandé à des collectivités de revoter des budgets déséquilibrés soit en l'absence de ressources propres d'investissement suffisantes pour couvrir les remboursements d'emprunts en capital, soit faute d'affectation en réserves d'une quote-part suffisante de l'excédent de fonctionnement de l'exercice précédent pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement se dégageant au compte administratif n - 1 (BFI = agrégation du résultat de clôture en section d'investissement et du solde des restes à réaliser), soit encore du fait de recettes budgétaires insincères. Ont été aussi constatées des reprises de résultats erronées, de nombreuses erreurs d'imputation, et parfois des divergences entre le compte administratif et le compte de gestion dans les écritures réalisées.

Il semble que la nécessité de fonder juridiquement les restes à réaliser au compte administratif, en dépenses et en recettes, soit mieux appréhendée. En 2007, des difficultés ont encore été signalées concernant des recettes d'emprunt restant à réaliser non justifiées par des contrats d'emprunt souscrits avant la fin de l'exercice ou par des lettres d'engagement de banques intervenues à ce moment là. Nombreuses ont encore été les sollicitations exprimées auprès des exécutifs locaux pour que le compte administratif soit complété par l'état des restes à réaliser visé par l'ordonnateur et le comptable, qui doit être obligatoirement produit.

N'est toujours pas complètement respectée la règle suivant laquelle les crédits votés pour dépenses imprévues ne doivent pas dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section. Des rectifications de budgets ont dû être sollicitées en 2007, sur ce point.

L'agriculture	p.	26
Le suivi des entreprises	p.	27
La situation des bassins d'emploi en restructuration économique	p.	29

L'agriculture

Deux événements majeurs ont marqué l'année 2007 :

⇒ l'arrivée de la fièvre catarrhale ovine dans l'Allier (FCO), qui a entraîné des retards importants dans les ventes des animaux, des coûts alimentaires par exploitation très nettement supérieurs à la normale, et des prix à la baisse

⇒ un excès d'humidité de mai à août, qui, même s'il n'a pas abouti à la reconnaissance du caractère de calamités agricoles, a fortement perturbé les récoltes de céréales et de fourrages (avec notamment des problèmes de qualité)

La campagne de commercialisation des bovins 2007 a commencé avec des prix en retrait assez net par rapport à 2006 (qui, il est vrai, était une bonne année), puis s'est dégradée sensiblement pour les animaux maigres avec la progression de la FCO dans le bassin charolais début septembre, les exportations vers l'Italie ayant été bloquées en septembre et octobre. En fin d'année, les cours des brouillards sont inférieurs à ceux de 2006, de l'ordre de 12 à 15 % selon les catégories. En bovins gras, les cours ne sont qu'en très léger retrait par rapport à l'année précédente.

En production ovine, après des mois de juin et juillet catastrophiques en terme de prix, les cours se redressent en fin d'année et se situent à 3,4 % au-dessus de leur niveau de 2006.

Le prix du porc charcutier est inférieur de 9 % à celui de l'année précédente en moyenne annuelle, les éleveurs étant pénalisés en même temps par le coût des aliments (+ 20 %).

En production laitière, le prix moyen pondéré entre le début de la campagne et fin décembre progresse de 9,3 % par rapport à l'année précédente.

Au niveau des volailles de chair, le secteur est aujourd'hui sorti de la crise, avec des prix stables qui ont retrouvé leur niveau antérieur (les cours des volailles de qualité se situent même à un niveau supérieur), le coût des aliments ayant pu être répercuté sur les prix de vente producteurs.



En ce qui concerne les céréales, les rendements sont décevants en blé (52 quintaux/ha contre 60 quintaux/ha), et exceptionnels en maïs (101 quintaux/ha contre 90 quintaux). Les prix sont très soutenus. Comparés à ceux de l'an dernier en fin d'année, ils affichent des hausses de 72 % pour le blé et 36 % pour le maïs.

Sur un plan général, 2007 aura permis :

⇒ la poursuite de la mise en œuvre de la réforme de la PAC, avec notamment l'utilisation de la réserve départementale de DPU (droits à paiement unique)

⇒ la poursuite de la mise en place de la conditionnalité des aides (bien-être animal)

⇒ la mise en place des actions du FEADER, avec notamment les premières MAET (mesures agro-environnementales territorialisées) sur le bassin de Sidiailles et la nouvelle Prime Herbagère Agro-Environnementale (PHAE)

Les aides au revenu et au soutien des productions

Sont concernées les aides animales et végétales, le nombre de dossiers traités s'élevant à près de 30 000.

Compte tenu des nouvelles modalités de traitement des dossiers en 2007, les résultats quantitatifs (surfaces aidées, montants payés...) ne sont pas connus à ce jour.

Eu égard au nombre de dossiers déposés, et en se référant aux années précédentes, on peut estimer que le montant total des aides attribué en 2007 est proche de 160 M€ (dont la moitié au titre des DPU, et en tenant compte de la PHAE et de l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels -ICHN).

L'ensemble des aides versées a fait l'objet de 536 contrôles terrain soit 10,3 % des exploitations ayant déposé des demandes. Les exploitations pénalisées (très souvent à faible hauteur) représentent 10,4 % des exploitations contrôlées.

Les aides au développement rural

⇒ Aides structurelles

- en dehors de la PHAE 2 (dont le montant de l'aide est comptabilisé dans le chapitre précédent) 29 dossiers ont été financés au titre des mesures agro-environnementales pour un montant de 194 566 €

- 82 dossiers jeunes agriculteurs (81 en 2006) ont été agréés représentant une somme de « dotation jeune agriculteur » de 1 343 666 €

- aides du programme pour l'installation et le développement des initiatives locales (PIDIL) : 47 dossiers pour un montant de 171 056 €

- 261 prêts bonifiés ont été signés

- dans le cadre du programme de mise aux normes des bâtiments d'élevage, 49 dossiers de travaux ont été signés pour un montant de 212 558 €

- les subventions attribuées aux bâtiments d'élevage du nouveau plan de modernisation se sont élevées à 4 494 338 € pour 220 dossiers engagés

- le plan végétal environnement (PVE) mis en place à l'automne 2006 a permis de financer 24 dossiers (66 228 €)

- 1 dossier de préretraite a été accepté

- 639 demandes d'autorisation d'exploiter ont été examinées en Commission Départementale d'Orientalion Agricole (CDOA) dont 506 ont été acceptées, 100 n'étant pas soumises à autorisation

Le suivi des entreprises

Conjoncture

L'activité industrielle apparaît relativement acceptable. La demande globale et celle émanant de l'étranger se sont dans l'ensemble mieux comportées qu'en 2006, malgré un repli en fin de 3^{ème} trimestre. La progression des chiffres d'affaires observée l'année dernière s'est amplifiée en 2007. Après une baisse tendancielle, le niveau des effectifs salariés s'est stabilisé. Les pointes d'activité ont toutefois nécessité le recours aux emplois intérimaires. Au sortir des trois premiers trimestres de 2007, les carnets de commandes tendent à se dégarnir, même s'ils restent encore bien étoffés. La demande globale semble pouvoir se redresser mais un tassement de la demande étrangère est envisagé. Les aléas liés au cours des matières premières et de l'euro apparaissent comme autant d'éléments perturba-

teurs de la production et des marchés. Les prévisions établies pour 2008 apparaissent favorables mais prudentes dans le contexte économique mondial actuel.

La hausse des volumes d'affaires dans le bâtiment et dans les travaux publics est de moindre ampleur que l'an passé où l'accroissement des courants d'affaires était intervenu dans un contexte de suractivité. Les entreprises du secteur ont continué de recruter des personnels permanents. Une légère progression de l'activité actuelle est attendue pour 2008.

Les industries agroalimentaires

L'année 2007 est marquée par de fortes tensions sur les marchés mondiaux, de nombreux produits agricoles. Pour les grandes cultures, les baisses de récoltes sont compensées par des prix en forte hausse. Après des conditions météorologiques printanières plutôt favorables, les épisodes pluvieux de l'été ont compromis les rendements.

Les surfaces consacrées aux cultures énergétiques poursuivent leur développement. Les cours se sont envolés en raison de tensions sur le marché mondial. En effet, la production de céréales en hausse malgré des prévisions de récoltes pessimistes en Australie et en Europe, ne permet pas de faire face aux besoins.

Les éleveurs connaissent des fortunes diverses. En production laitière, la baisse des volumes se conjugue avec la hausse des prix. Les livraisons voisines de celle de 2006 en début d'année, ont ensuite été en retrait. Le recul du nombre de vaches et de livraisons en est à l'origine. En revanche, le prix payé aux producteurs se redresse nettement au cours du 2^{ème} semestre en raison de la flambée du prix des produits industriels sur le marché mondial.

Pour les producteurs de viande bovine, la conjoncture est moins favorable. Le marché de la viande a enregistré des prix en baisse au cours du 1^{er} semestre. Depuis, ils se sont redressés, bénéficiant de la forte demande allemande et du bas niveau des abattages italiens. Pour les animaux maigres, les cours sont aussi en repli. La chute s'est accentuée au fil de l'année. Elle est particulièrement sensible à l'automne où l'extension des foyers de fièvre catarrhale sur la région a fortement pénalisé les exportations de brouillards vers l'Italie.

Le secteur avicole est sorti de la crise de 2006. Les prix sont stables et ont retrouvé leur niveau antérieur.

Les biens intermédiaires

Après plusieurs mois moroses, ce secteur reprend des couleurs et bénéficie d'une demande étrangère forte. Très hétérogène par les activités concernées, il est resté globalement, tout au long de l'année, à un bon niveau d'activité. Ce secteur très dynamique a offert de belles

opportunités aux entreprises de l'Allier sans néanmoins que ceci se traduise par un renforcement durable des effectifs.

L'industrie automobile présente une évolution sensiblement différente de la tendance nationale en raison des spécificités des produits et de la compétitivité des sites.

Les entreprises de fonderie connaissent un ralentissement marqué de leur activité. Les équipementiers continuent de pâtir des difficultés des constructeurs automobiles et leurs marges se réduisent avec le recul imposé de leurs tarifs et le relèvement continu des matières premières.

Les biens de consommation fabriqués dans le département relèvent plutôt du haut de gamme ou de secteurs très porteurs comme la cosmétique ou l'industrie du luxe.

A ce titre, la production est à un très haut niveau afin de répondre notamment aux commandes de l'export.

Ces entreprises constituent un pôle fort pour le département et connaissent un vif développement qui permet des recrutements significatifs. L'optimisme continue de prévaloir dans ce secteur et les prévisions sont confiantes.

Les créations ou reprises d'entreprises

1 107 entreprises se sont créées ou ont été reprises en 2007 dans l'Allier (836 en Haute-Loire, 418 dans le Cantal, 2 313 dans le Puy de Dôme).

La hausse maximale du nombre de créations est atteinte dans le commerce. La plus faible concerne le secteur de la construction. Entre les deux, s'intercalent l'industrie et l'ensemble des services.

Les aides aux entreprises

L'Etat, à travers les aides aux entreprises, a contribué, en 2007, au soutien de l'activité économique de l'Allier et à la reprise de l'emploi. C'est dans ce cadre que :

- ⇒ 1 entreprise a bénéficié du plan productique régional pour un montant total d'aide de 108 000 €
- ⇒ 1 entreprise a reçu une aide du FRAC pour l'intervention d'un conseil extérieur. L'aide s'est élevée à 20 750 €



⇒ 2 entreprises ont reçu des aides au titre du développement des entreprises « Bois » pour un montant total de 162 000 €

⇒ 2 entreprises ont bénéficié de la prime d'aménagement du territoire (PAT) :

- CTL PACKAGING à Charmeil, pour un montant d'aide de 364 000 € pour la création de 65 emplois sur un programme de 3 ans ;

- MANITOWOC CRANE Group France à Avermes, pour un montant d'aide de 360 000 € pour la création de 90 emplois sur un programme de 3 ans.

⇒ 8 entreprises du bassin de Vichy ont reçu une aide du fonds pour les restructurations de la défense (FRED), pour un montant global de 307 200 € et la création de 188,5 emplois sur 3 ans.

La situation des bassins d'emploi en restructuration économique

Deux bassins d'emplois particulièrement touchés font l'objet de mesures adaptées de réindustrialisation.

Situation du bassin de Vichy

La situation de l'emploi s'est sensiblement améliorée : le taux de chômage (sur l'arrondissement) est passé de 11 % début 2005 à 8,7 % en

décembre 2007. Le contrat de site « Cusset-Bellerive », désormais arrivé à son terme, a constitué un levier efficace permettant de mobiliser les différents partenaires autour de l'emploi et de projets structurants. Les emplois créés en relation directe avec le contrat de site ont été de l'ordre de 600. Mais cette action et cette mobilisation ont « diffusé » au-delà des limites géographiques du contrat.

1 - L'année 2007 a vu l'achèvement de deux chantiers majeurs: le pôle dédié aux activités tertiaires à Vichy (Atrium-15M€) : Il présente un potentiel important de développement de l'emploi. Le stade aquatique sur la commune de Bellerive sur Allier (22 M€) participe de son côté à la valorisation des atouts sportifs et touristiques du bassin de Vichy.

Les travaux réalisés au *Pôle d'Echange Intermodal* (12 M€) se poursuivent également en gare de Vichy où fusionneront, de manière cohérente, les différents modes de transports d'ici la fin de l'année 2008.

La diversification économique du territoire demeure un objectif prioritaire avec la poursuite des travaux d'aménagement du *Bioparc* avec, à l'automne 2008, un nouvel ensemble immobilier de 3000 m² (bureaux et ateliers).



2 - D'autres actions venant appuyer cette démarche volontaire de développement économique du bassin vichyssois, ont été menées :

⇒ finalisation de l'étude de reconversion et d'aménagement du secteur Manurhin Montpertuis (conclusions rendues en septembre 2007)

⇒ concrétisation du projet de pépinière d'entreprises sur la zone des Ancises à Creuzier-le-Neuf.

Parmi les projets à venir ayant fait l'objet d'études approfondies figurent le *centre de thermoludisme* à Vichy, le projet de réorganisation des transports en commun ou encore la création d'un pôle équestre en phase avec le concept de « plateau d'économie sportive ».

3 - Le développement économique, mené en partenariat avec les acteurs du bassin et en direction des entreprises (dans le périmètre du contrat de site et au-delà) s'est traduit également en 2007 par :

⇒ l'accompagnement à la création d'entreprises nouvelles (notamment le projet *Isibois* porteur de 48 emplois à 3 ans et l'installation d'une unité de fabrication de ouate de cellulose : 24 emplois à 3 ans).

Ces créations se situent sur l'ancienne zone Sediver à Saint-Yorre et confortent les créations ou extensions en cours (*Actinov, Mac Lean*).

- ⇒ de nouvelles extensions telles que celle d' *Al Industrie* à Chantelle (29 emplois nouveaux).
- ⇒ l'accompagnement de projets innovants sur la zone du Bioparc (*Setubio, Kahel, Spectrum, Naturetis,....*) ;

Au total, sur la période 2003-2007, l'action commune du FRED et de la SOFRED a permis d'accompagner (globalement) la programmation d'environ 1300 emplois dans une quarantaine d'entreprises distinctes, soit plus de deux fois l'objectif d'emplois fixé (500 emplois sur la période 2003-2006. SOFRED, de par son action de prospection et de conseil a accompagné la création ou le développement de 31 entreprises : 660 emplois avaient été créés fin 2007 et 500 étaient programmés dans le moyen terme.

Cette action axée plus particulièrement sur le bassin de Vichy s'accompagne d'un soutien du développement économique des zones rurales : le Naturopôle de Saint-Bonnet-de Rochefort et le pôle « filière bois » en Montagne Bourbonnaise.

Enfin, s'agissant du thermalisme à Vichy, on enregistre - pour la première fois depuis longtemps - une augmentation des curistes (environ 13 000), cet accroissement étant lié à la progression des cures de 'remise en forme' venant compenser la réduction progressive des cures prises en charge par la sécurité sociale.

La diversification vers la lutte contre l'obésité, la prise en charge des dysfonctionnements liés au métabolisme, le partenariat avec la profession de l'hôtellerie-restauration sont autant d'orientations nouvelles venant conforter l'activité thermale à Vichy.

Reconversion industrielle du bassin de Montluçon – Commentry et suivi des entreprises



site Dunlop avant



site Dunlop en 2008

Le bassin de Montluçon - Commentry n'échappe pas aux effets de la mondialisation et à la nécessité d'adapter, de manière constante, son tissu économique. L'industrie y est

toujours présente et, en 2007, sa régénération a encore été très active malgré les fermetures d'entreprises et les emplois perdus. A noter plus particulièrement :

La réhabilitation et la commercialisation des friches Dunlop qui ont été poursuivies avec 5 implantations nouvelles sur la ZAC dite de Pasquis portant à 34 le nombre d'entreprises installées sur le site. La commercialisation de la zone est actuellement réalisée à 55 % avec 220 emplois créés et 20 entreprises ont des projets à cet endroit.

Les chantiers du centre routier et des stades sportifs sur la même technopole de la Loue participent à l'image d'un renouveau à cet endroit.

Le « sauvetage » de plusieurs entreprises en difficulté après plusieurs mois d'incertitude quant à leur devenir. Citons les plus importantes en nombre d'emplois : Bréa (411 salariés) devenu BREALU et Airsprings (32 salariés) devenu Veyance Technologies France.

Les créations d'entreprise qu'elles soient effectives telles l'installation, à Lavault Sainte Anne, d'une nouvelle unité pour l'usine creusoise Dagard (construction de salles blanches) inaugurée en novembre dernier ou qu'elles soient en projet tel celui de la communauté de l'agglomération montluçonnaise de « l'écopôle » pour accueillir des entreprises actives dans le développement durable : plusieurs projets sont étudiés dans le domaine

du recyclage ; à noter aussi le projet de valorisation énergétique du bois sur le site de l'entreprise Adisseo à Commentry.

Les projets de développement importants de certaines entreprises du bassin, en particulier celui de recherche et développement de la SAGEM dans le cadre du pôle VIAMECA avec création d'une nouvelle unité de 11 000 m² ou celui de l'entreprise FORECREU installée à Commentry qui prévoit un nouvel atelier avec doublement de la surface actuelle.

La création, par la communauté de communes de Commentry - Nérès les Bains, d'un parc logistique sur une superficie de 107 Ha qui devrait avoir des retombées très bénéfiques pour l'ensemble du bassin.

L'Etat est partie prenante pour toutes les démarches relatives aux procédures réglementaires préalables à ces installations pour coordonner l'instruction des phases successives de ces dossiers mais aussi pour soutenir les nombreuses initiatives locales en matière économique comme le Système Productif Local sur le thème de la mécatronique.

Le sous préfet travaille en étroite collaboration avec tous les partenaires économiques locaux (chambre de commerce, comité d'expansion économique...), il dirige le service public de l'emploi, il participe au suivi des entreprises qui le reçoivent régulièrement et au suivi des cellules

de reclassement mises en place pour accompagner les plans sociaux.

Il a, à sa disposition, les moyens de financement classiques de l'Etat et de l'Union européenne pour aider le développement des projets ou les plans sociaux.

Il bénéficie, en outre, depuis 2004, d'un programme de redynamisation mené à l'échelle du bassin d'emploi de Montluçon - Commentry, avec pour objectifs, de favoriser la création de 400 emplois nouveaux et de renforcer le tissu économique local.

L'opération comprend deux axes :

⇒ l'accueil d'activités nouvelles et l'appui aux filières porteuses d'avenir

⇒ le soutien à la création d'emplois et à la diversification économique

Pour sa mise en œuvre, deux dispositifs étaient prévus, cofinancés par les collectivités locales (région, département, communauté de l'agglomération montluçonnaise et communauté de communes de Commentry - Nérès les Bains) et par la CCI de Montluçon-Gannat-Portes d'Auvergne :

⇒ la mise en place d'un dispositif de financement des entreprises d'un montant de 3 millions d'euros.

Géré par OSEO - BDPME, ce dispositif est mobilisé sous la forme de prêts moyen terme à conditions préférentielles au profit des entreprises s'implantant sur le

territoire ou développant un projet structurant créateur d'emploi ; le FNADT participe au financement pour un montant de 300 000 € susceptible d'être augmenté en cas de besoin ; actuellement seules trois entreprises ont été aidées pour des opérations de développement

⇒ une mission d'ingénierie et de détection de projets avait été confiée au cabinet Sofred, avec pour objectif de renforcer la dynamique initiée par les acteurs locaux et de reconstituer rapidement un volume significatif d'activités et d'emplois autour de filières à forte croissance. Cette mission qui a pris fin en décembre 2007 a permis notamment l'émergence d'un projet de zone d'activités potentiellement créatrice de plus de cent emplois.

L'Etat est associé à toutes les phases des démarches et il préside les réunions du comité d'engagement.

Les infrastructures routières	p.	33
DGE/DDR	p.	34
L'intercommunalité et la politique des Pays	p.	35
L'environnement	p.	37
L'Observatoire interministériel	p.	39
Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)	p.	40

L'aménagement du territoire et le développement durable

Les infrastructures routières

Etudes, procédures et travaux : point au 31 décembre 2007

Itinéraire	Opération	Etat d'avancement
RN 209	Desserte de Vichy: Antenne autoroutière	Décret du 5 novembre 2004 confiant la concession à la société APRR de la réalisation en autoroute de la section desserte Ouest Enquête publique DUP en 2008
	Contournement Nord Ouest	Dossier d'APS en cours de finalisation
RCEA	Section Dompierre - Digoin	Travaux en cours : réalisation des aires de repos de Pierrefitte sur Loire (travaux aire Sud en cours)
RCEA	Mise à 2 x 2 voies entre Le Montet ex-RN 9	Etudes APS terminées et approuvées. Etudes projet entre Le Montet et Cressanges réalisées et approuvées. Travaux de terrassements et d'ouvrage en cours sur une partie de la section concernée.
RCEA	Contournement de Montluçon sections urbaines	Appels d'offres des travaux de 3 ouvrages d'art faits et travaux lancés
RCEA	Contournement de Montluçon sections rase campagne	Décret du 5 novembre 2004 confiant la concession à la société APRR de la réalisation en autoroute de cette section. Dossier APS approuvé, enquête DUP faite et dossier transmis pour avis en conseil Etat ; décret en Conseil d'Etat à intervenir avant le 11/07/2008
RCEA	Montluçon - limite Creuse	Mise en service déviation de Lamais en février 2007 Travaux d'ouvrages d'art sur déviation de Quinssaines en cours, et appel offres marché terrassements fait
RN 7	Déviation de Villeneuve	Les études de projet ont été lancées en vue de permettre le démarrage des premiers travaux en fin d'année 2008
RN 7	2 x 2 voies au Nord de Moulins	Travaux de terrassements terminés et travaux de chaussées en cours
RN 7	Déviation de Lapalisse	Travaux terminés, mise en service le 25 octobre 2006
RN 7	Déviation de Varennes	Avant-projet approuvé, études de Projet en cours, travaux de suppression de PN terminés au niveau RD 46 et en cours au niveau de la plateforme multimodale de Saint Loup
RN 7	Sections hors PSA	Etudes d'avant projet terminées, en cours d'approbation, acquisitions foncières en cours
RN 7	Saint-Prix limite Loire	Projet approuvé Travaux en cours au niveau de 2 ouvrages d'art et de leur rétablissement

RCEA : Route « Centre Europe Atlantique »

Montant total des mandatements en 2007 (crédits de paiement) : 18,94 M€.

L'aménagement du territoire et le développement durable



RCEA

L'année 2007 a vu l'achèvement des travaux de chaussée de la déviation de LAMAIDS en vue de sa mise en service en février 2007.

Par ailleurs les travaux de la déviation de Quinssaines se sont poursuivis avec la construction des ouvrages d'art, la réalisation de l'appel d'offres pour les travaux de terrassements.

Le doublement du Contournement de Montluçon a été mis en chantier en 2007 avec le début des travaux sur le doublement de 3 ouvrages d'art et la préparation du dossier de consultation pour la réalisation de la 2ème chaussée entre Quinssaines et l'échangeur de Chateaugay.

L'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de l'antenne autoroutière de Montluçon a été achevée, le rapport de la commission d'enquête remis et le dossier de saisine du Conseil d'Etat réalisé et transmis.

Enfin la réalisation d'une section continue à 2 x 2 voies entre Le Montet



RN 7

et Cressanges a été mise en œuvre avec la réalisation et l'approbation des études d'APS et de Projet, ainsi que la réalisation de travaux de terrassements et d'ouvrages sur une partie de la section considérée.

Concernant l'opération Saint Prix Loire les premiers travaux de construction pour 2 ouvrages d'art et leurs rétablissements ont été lancés et sont en cours d'exécution.

L'opération de mise à 2 x 2 voies de la RN 7 au Nord de Moulins a connu une phase d'activité importante avec la fin des travaux de terrassements et la réalisation des travaux de chaussées de la section courante permettant d'envisager une mise en service à l'été 2008

Enfin les études de niveau Projet de la déviation de Varennes-sur-Allier se sont poursuivies, les premiers travaux lancés en accompagnement de la suppression du passage à niveau de Chazeuil terminés, et ceux liés à la

desserte de la plate-forme multimodale de Saint Loup engagés.

RN 209

L'année 2007 a vu la fin des études d'avant-projet de la Desserte, le dossier de DUP finalisé.

Les études de tracé du contournement nord Ouest se sont poursuivies en vue de la finalisation du dossier d'avant-projet.

DGE/DDR

La Dotation Globale d'Équipement des Communes

La dotation budgétaire allouée au département de l'Allier a connu en 2007 une augmentation de 2,6 % par rapport à 2006.

Les crédits attribués ont permis la réalisation de projets de communes et groupements de communes représentant un coût total de 21,7 M€.

En Allier les principales priorités d'intervention de la DGE, arrêtées en fonction de la politique définie par la commission d'élus, portent sur :

⇒ les locaux scolaires et d'accueil des enfants (CLSH, halte garderie, etc...) avec le tiers des crédits consacrés à ce type d'investissement. Depuis la mise en place de ce programme par la commission d'élus en 1996, 130 opérations de rénovation lourde ou de construction ont été

L'aménagement du territoire et le développement durable

financées mobilisant 11,6 M€ de crédits DGE

⇒ les équipements culturels et sportifs. Au titre du dernier mandat municipal (2001 - 2007) la DGE a financé 64 projets mobilisant 5,6 M€ de crédits DGE

⇒ enfin, le maintien des services publics et au public en milieu rural avec l'appui apporté aux Relais Services Publics et Maisons Médicales Pluridisciplinaires (cf. ci-dessus « Préambule » - « Le maintien des services publics en milieu rural »)

En 2007, la commission a confirmé l'application du dispositif de solidarité et péréquation mis en œuvre depuis 2004, au vu des résultats qui attestent du renforcement de l'aide apportée aux communes aux ressources les plus faibles en particulier en zone rurale.

L'intercommunalité DGE/DDR

Les projets de développement élaborés par les communautés de communes ont bénéficié en 2007 de 1,372 M€ de crédits DGE/DDR, confirmant la progression relevée les années précédentes.

Les communautés de communes créées au début du XXI^{ème} siècle sont désormais entrées dans une phase de réalisation concrète de leurs projets et les dotations DGE et DDR permettent à l'Etat d'apporter une contribution essentielle.

L'intercommunalité et la politique des Pays

Les principales données

⇒ Les EPCI à fiscalité propre recouvrent l'ensemble des communes du département :

- 3 communes dans l'Allier font partie de la communauté de communes « Val de Loire » inter-départementale

- 1 communauté de communes « pays de Marcillat en Combraille » compte parmi ses 12 communes membres, une commune du département du Puy de Dôme (Virlet)

⇒ Les 3 communautés d'agglomération (59 communes) regroupent 56,29 % de la population totale du département.

⇒ Les 18 communautés de communes et leur répartition démographique :

- 3 communautés de communes comptent moins de 5 000 habitants (pays de Marcillat en Combraille - 4 347 habitants, pays de Lévis en Bocage Bourbonnais - 4 395 habitants, Le Donjon-Val Libre - 4 953 habitants)

- 3 autres en sont proches : pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise (5 078 habitants), Sioule Colette et Bouble (5 394 habitants), Val de Cher (5 636 habitants)

⇒ Au 31 décembre 2007, l'Allier compte 119 structures intercommunales :

- 21 EPCI à fiscalité propre
- 82 syndicats intercommunaux
- 16 syndicats mixtes (8 fermés - 8 ouverts)

⇒ La mise en place de l'intercommunalité à fiscalité propre dans le département a conduit à une rationalisation du paysage intercommunal

En effet, il y a eu disparition automatique de 30 syndicats et d'un district, entraînée par la création des EPCI à fiscalité propre.

Dans la même période, 45 autres syndicats ont été dissous.

⇒ Le régime fiscal :

- 8 EPCI à taxe professionnelle unique dont les 3 communautés d'agglomération et 5 communautés de communes

- 13 EPCI ont choisi la fiscalité additionnelle

⇒ Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) :

Les EPCI à fiscalité propre de l'Allier se caractérisent pour la majorité d'entre eux, par un CIF inférieur au CIF moyen national. Cinq seulement de ces EPCI sur 21 avaient un CIF supérieur à la moyenne nationale en 2007.

L'aménagement du territoire et le développement durable

Parmi les trois communautés d'agglomération, seule la communauté d'agglomération de Vichy était dans ce cas (CIF de 35,70 % pour un CIF moyen des CA de 28,62 %).

Deux communautés de communes à taxe professionnelle unique sur les cinq de cette catégorie que compte l'Allier, soit les Communautés de communes Pays Saint-Pourcinois et Pays de Lapalisse, avaient en 2007 un CIF supérieur au CIF moyen de ces communautés de communes (respectivement 30,82 % et 50,33 %, pour un CIF moyen des communautés de communes à TPU de 28,53 %).

Deux communautés de communes à fiscalité additionnelle sur 13 avaient l'an dernier un CIF supérieur au CIF moyen des communautés de communes à fiscalité additionnelle. Il s'agissait des communautés de communes Pays d'Huriel et Montagne Bourbonnaise (respectivement 31,82 % et 31,01 %, pour un CIF moyen des communautés de communes à fiscalité additionnelle de 29,51 %).

Les principaux dossiers en 2007

⇒ La carte de l'intercommunalité en 2007 a connu les évolutions suivantes :

- pas de création de syndicats
- 3 dissolutions de syndicats (SIAT du Bassin de Sioule, syndicat intercommunal des transports scolaires de Commeny et le SIERM)

- 4 modifications de statuts de syndicats intercommunaux

- 17 modifications de statuts d'EPCI à fiscalité propre ; la plupart de celles-ci ont donné lieu à des extensions de compétences.

- 2 modifications de périmètres (2 syndicats intercommunaux : SMAT Bassin de Sioule et syndicat intercommunal Têche et Besbre)

⇒ La mise en œuvre du schéma départemental d'orientation de l'intercommunalité, adopté en juin 2006 en concertation avec les élus, définit pour les prochaines années les grandes actions à mener dans le département concernant la rationalisation et la simplification de la carte communale.

Sa mise en œuvre a fait l'objet, le 28 mars 2007, d'une réunion de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) en vue de déterminer les premières actions à engager dans l'année en cours pour rationaliser le paysage intercommunal.

Plusieurs axes ont donc été définis :

- détection des syndicats dont l'existence ne paraît plus justifiée ou inactifs, pour envisager leur dissolution

- examen de la situation des 16 syndicats de communes gérant des collèges lorsqu'ils ont remboursé la dette concernant la construction des bâtiments du collège et qui, du fait de

la compétence du département en la matière, n'exerce plus de réelle compétence.

- l'exercice de la compétence assainissement en vue de développer une organisation intercommunale : mise en place d'un groupe de travail ad hoc composé d'élus membres de la commission et chargé de proposer des solutions de rationalisation dans ce domaine. Ce groupe s'est réuni à plusieurs reprises à partir de septembre 2007 et devait rendre compte de ses travaux à la CDCI en début d'année 2008.

⇒ En application de l'article 33 de la loi du 7 décembre 2006 sur le secteur de l'énergie a été engagée dans le département une relance de la coopération intercommunale en vue de créer un syndicat intercommunal ou syndicat mixte, autorité unique organisatrice d'un réseau public de distribution de l'électricité.

La voie de la concertation a été choisie, tout au long de cette année, pour rechercher l'adhésion spontanée des 4 collectivités manquantes au SIEGA, l'objectif étant de parvenir en 2009 à la création d'un syndicat départemental.

Intercommunalité et politique des Pays

La poursuite de la structuration territoriale en matière de développement local.

L'aménagement du territoire et le développement durable

Après création en 2003 du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, le Pays de Vichy-Auvergne a été constaté par arrêté de M. le Préfet de Région du 17 janvier 2008.

L'Allier comporte désormais trois pays sur son territoire avec celui de Charolais-Brionnais qui intéresse les communes de Chassenard, Molinet et Coulanges.

Les communautés du nord Allier ont engagé en 2007 une réflexion pour un territoire de projet Bocage et Sologne Bourbonnaise.

1^{er} janvier 2007, comme le service chargé de la police de l'eau et de la pêche dans le département de l'Allier, à l'exception de l'axe Loire et du canal latéral à la Loire et du canal de Roanne à Digoin sur lesquels une partie des attributions relèvent de la Direction Départementale de l'Équipement de la Nièvre.

La création de ce service de police de l'eau s'est accompagnée de la mise en place d'un guichet unique offrant une seule et unique « porte d'entrée » pour les usagers et les pétitionnaires. Ce guichet unique a en outre bénéficié du déploiement de l'application nationale dénommée « CASCADE » qui permet désormais un suivi informatisé des procédures au sein du Service de Police de l'Eau.

Composée des divers services de l'Etat et établissements publics compétents dans le domaine de l'eau, la MISE, placée auprès du DDAF, est désormais l'instance de réflexion stratégique, de conseil, de propositions et de coordination de l'action de l'Etat dans le domaine de l'eau.

Cette nouvelle organisation assure une meilleure lisibilité de l'action de l'Etat dans le domaine de l'eau à travers notamment son plan stratégique et son plan d'action opérationnel pour la période 2006-2010.

Le plan stratégique de la MISE comporte 4 grandes orientations :

1) S'impliquer dans une gestion concertée de l'eau (révision du



L'environnement

Politique de l'eau

Une nouvelle organisation a été mise en place dans le domaine de l'eau avec la constitution d'un service unique de police de l'eau (SPE) et la modification du fonctionnement de la

Mission Inter-Services de l'Eau (MISE).

La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt a été désignée, à compter du

L'aménagement du territoire et le développement durable

SDAGE, Directive Cadre sur l'Eau, SAGE Allier Aval, Sioule, Cher Amont et Yèvre-Auron).

2) Garantir le partage de l'eau (Schéma de desserte en eau du Val de Cher, sécurisation en eau potable de la Montagne Bourbonnaise).

3) Reconquérir la qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques (prévention des pollutions par la mise aux normes des stations d'épurations communales, entretien des cours d'eau).

4) Anticiper et réduire les conséquences des inondations.

Une cinquième orientation transversale concerne la mise en place du plan de contrôle annuel de la MISE.

En ce qui concerne les SAGE, les 4 procédures en cours en sont au stade de l'état des lieux et devraient aboutir à une validation des diagnostics en 2008 avec une plus forte implication des services.

L'année 2007 a vu en outre la phase finale d'élaboration du projet de SDAGE Loire Bretagne et du programme de mesures associé et sa validation par le Comité de Bassin au mois de novembre. Ce projet sera soumis à consultation des communes et des particuliers à partir du 15 avril 2008. L'objectif de ce nouveau SDAGE et du programme de mesures est l'atteinte du bon état chimique et biologique des eaux inscrit dans la Directive Cadre sur l'Eau.



Assainissement : directive eaux résiduaires urbaines

En ce qui concerne la mise en œuvre de la directive Eaux Résiduaires Urbaines relative à la mise en conformité des agglomérations d'assainissement, seules cinq collectivités [8 stations d'épuration de plus de 2 000 Equivalents-habitants (EH)] ont fait l'objet d'une ultime relance en avril 2007, le démarrage des travaux étant exigé avant début 2009.

Appui aux collectivités dans le domaine de l'eau :

Sécurisation de l'alimentation en eau potable et industrielle du Val de Cher

Les travaux d'interconnexion entre le SIAEP de Marche et Boischaud (Sidiailles) et le SIVOM de la Rive Gauche du Cher (Mesples) ont été réalisés en 2007. Les tranches futures concernant les travaux d'interconnexion du secteur du Val de Cher sont à l'étude et en attente de décisions de financement. Les études concernant le barrage de La Chaux et l'approvisionnement du secteur de Commeny en eau industrielle sont en cours.

Protection des milieux et des espèces : NATURA 2000

La mise en place du réseau Natura 2000, en application des Directives Oiseaux et Habitats, s'est poursuivie en 2007. Ainsi, 3 nouveaux comités de pilotage ont été installés par arrêté préfectoral (sites « Val d'Allier Saint-Yorre-Joze », « Basse Sioule » et « Massif forestier des Prieurés »).

Le réseau est désormais constitué de 23 sites :

⇒ 18 sites « Habitats » dont 12 pourvus d'un document d'objectif (DOCOB) et 11 d'une structure animatrice.

⇒ 5 sites « Oiseaux » (Zones de Protection Spéciale, ou ZPS) dont 2 pourvus d'un DOCOB et 1 d'une structure animatrice.

La superficie totale de ces sites représente 63 500 ha soit 9 % du territoire départemental.



Chasse

Dans le domaine de la chasse, les principales préoccupations de service ont concerné la gestion du sanglier et en moindre part du cerf.

L'aménagement du territoire et le développement durable

En ce qui concerne les sangliers, la mise en place d'un plan de chasse en 2006 a permis de disposer d'informations plus fiables sur la dynamique de l'espèce et d'ajuster le dispositif pour 2007.

Ce nouveau dispositif a permis une baisse sensible des dégâts sur l'ensemble du département à l'exception du Pays de Tronçais pour lesquels des mesures particulières devront être mises en œuvre en 2008.

En ce qui concerne le cerf, il apparaît selon une étude du CEMAGREF que cette espèce est en surpopulation en forêt de Tronçais. Le plan de chasse a été adopté en conséquence en 2007 et il conviendra de le reconduire en 2008.

Le chevreuil ne pose pas de problème particulier et sa population semblerait plutôt en baisse. Il appartiendra donc aux chasseurs de gérer au mieux ces effectifs lors de la campagne 2008.

Action de l'Etat dans le domaine forestier

La forêt occupe presque 17 % du territoire départemental et constitue un secteur économique de première importance pour le département.

L'Etat contribue au développement et au maintien des forêts, qu'elles soient privées, communales ou domaniales ; l'accroissement de la production forestière est favorisé par l'amélioration des peuplements et par l'équipement des massifs. Ces améliorations sont aidées par le budget de l'Etat et l'Union Européenne

(plan de développement rural hexagonal -PDRH).

En 2007 5 dossiers ont pu être aidés à hauteur de 170 000 €. Ce faible chiffre résulte de la mise en œuvre de la 1^{ère} année du PDRH.



Ingénierie d'appui territorial

Appui aux collectivités dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des déchets :

Sécurisation de la desserte en eau potable :

A signaler, l'étude réalisée dans le cadre de l'Observatoire Interministériel du Territoire intitulée « Mise à jour des données concernant la ressource en eau du Val de Cher »

Cette étude a permis de vérifier les options d'aménagement arrêtées en 2003 à l'issue de la première étude réalisée par le cabinet SOMIVAL sous l'égide de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

La DDAF s'implique dans le domaine du traitement des eaux potables pour

lesquelles d'importants investissements sont prévus dans les années à venir. Elle participe aussi au comité de pilotage de l'étude du Conseil Général de mise à jour du schéma départemental d'interconnexion des réseaux.

Assainissement :

La DDAF a co-animé avec la Préfecture un groupe de travail issu de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale visant à dresser un bilan de l'état de l'intercommunalité dans le domaine de l'assainissement. A l'issue de ce travail, un document « guide pédagogique assainissement » a été réalisé et devrait être distribué à l'ensemble des nouveaux élus en fin de 1^{er} semestre 2008.

Déchets :

La DDAF a participé activement aux réflexions en cours sur les éventuelles réorganisations à mettre en œuvre dans le domaine du traitement des déchets.

L'Observatoire interministériel

L'un des objectifs du Programme d'Action Stratégique de l'Etat dans le Département (PASSED) est de développer la connaissance et la réflexion communes aux services de l'Etat afin de susciter l'émergence de projets de développement local, au travers de la création d'un

L'aménagement du territoire et le développement durable

observatoire interministériel du territoire créé en 2006.

L'année 2007 a confirmé l'intérêt d'un tel outil dans l'analyse du territoire et son utilisation élargie par les agents des services de l'Etat.

Il présente un double aspect : lieu d'échanges et outil de veille.

Le comité de pilotage a défini, pour l'année 2007, quatre études prioritaires :

⇒ Réalisation d'un bilan objectif de la situation de la ressource en eau et de la consommation sur le bassin de Montluçon autant en moyenne qu'en période de consommation de pointe.

Cette analyse s'attache à l'évaluation prospective des besoins futurs qu'ils soient industriels, agricoles ou en consommation d'eau potable.

⇒ Photographie et perspective de la démographie médicale, analyse fine et prospective des situations territoriales et de l'évolution des implantations.

⇒ Bilan énergétique de l'Allier, à la fois en terme de production mais surtout de consommation (analyse comparative des consommations au niveau régional ou national).

⇒ Réalisation d'un diagnostic actualisé des trois agglomérations du département de l'Allier, et du portage des politiques prioritaires de l'Etat en préparation au volet territorial du Contrat de Projets Etat Région Auvergne 2007-2013.

L'année 2008 va voir un élargissement de la démarche d'observation aux collectivités et aux partenaires extérieurs comme le montre l'étude en cours de réalisation sur les zones d'activité de l'Allier en partenariat avec le Conseil Général, les chambres de Commerce et d'Industrie, et le comité d'expansion économique.



Les schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)

Outils de planification urbaine portés par des EPCI ou par des Syndicats Mixtes compétents, les SCoT ont pour ambition de fixer les orientations fondamentales de l'organisation de l'espace et donc de réfléchir sur un territoire pertinent, à un développement raisonné en prenant en compte les problématiques d'habitat, d'emploi, de déplacement, d'environnement... Ils doivent être la base d'un développement urbain maîtrisé et solidaire sur des territoires parfois en forte évolution démographique, sociale et environnementale.

Le Département de l'Allier constitue aujourd'hui un territoire très spécifique en matière de SCoT, tout d'abord de par le nombre de SCoT approuvés ou en cours:

⇒ deux SCoT approuvés, dont celui de la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse qui constitue l'un des 14 premiers SCoT approuvés en France

⇒ trois SCoT en cours d'élaboration

mais aussi dans l'hétérogénéité des territoires concernés :

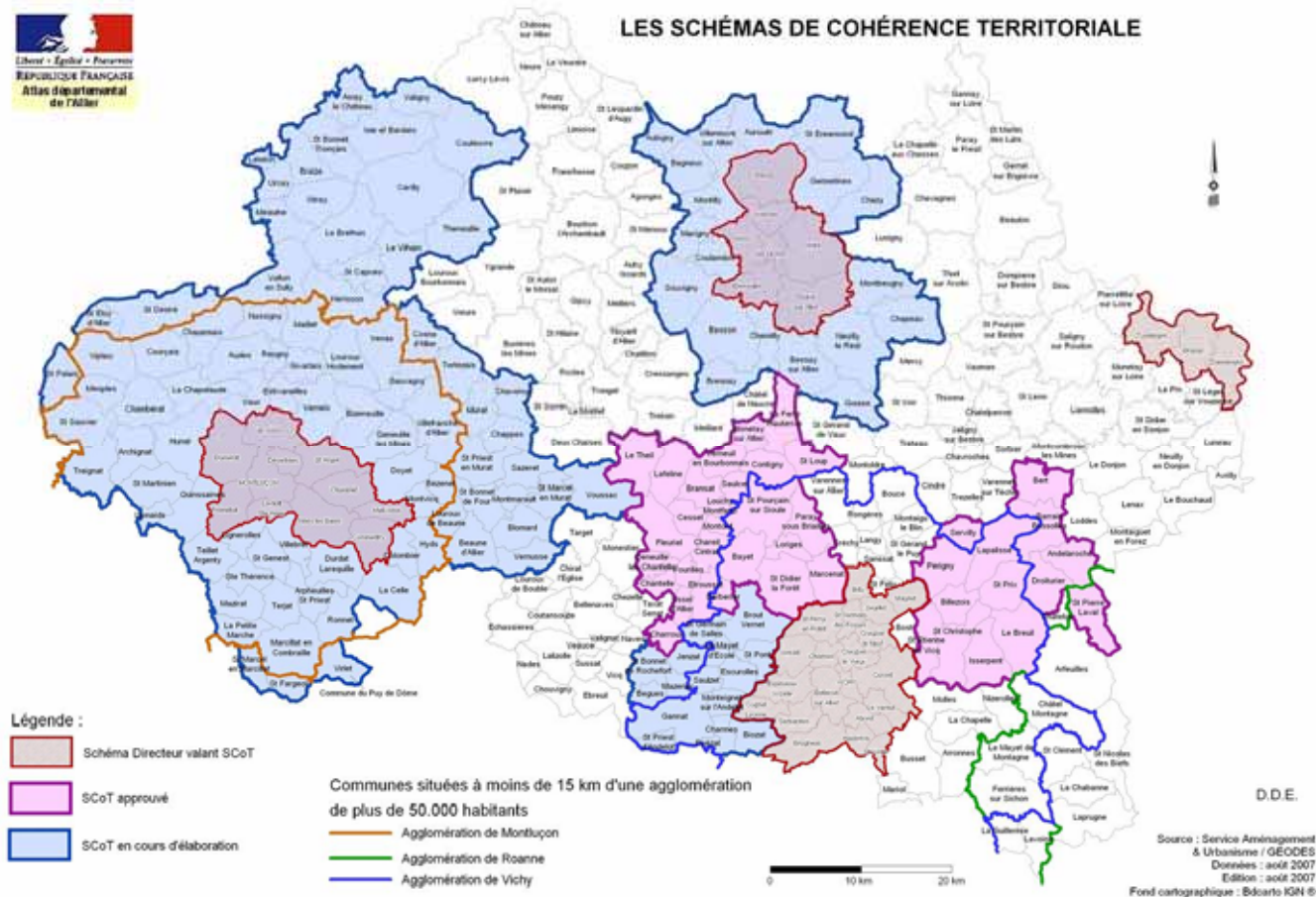
⇒ trois SCoT sur des communautés de communes d'environ 20 000 habitants

⇒ un SCoT sur une communauté d'Agglomération

⇒ un SCoT à l'échelle d'un Pays qui représente environ un tiers de la population du département.



LES SCHÉMAS DE COHÉRENCE TERRITORIALE



L'aménagement du territoire et le développement durable

Si ce sont les collectivités qui sont les porteurs de ces projets de territoires, projets qu'elles expriment à travers un Projet de Développement et d'Aménagement Durable, l'État n'est pas pour autant absent de ces démarches et joue un rôle important.

C'est d'abord le préfet qui en arrêtant le périmètre du schéma en valide la pertinence au regard des critères de développement durable prônés par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain. L'année 2007 a d'ailleurs vu l'approbation par les préfets du Puy de Dôme et de l'Allier du nouveau périmètre du SCoT du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher suite à l'intégration de la communauté de communes du Pays de Tronçais au périmètre du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

Une fois ce périmètre validé, l'État doit transmettre à la collectivité un Porter à Connaissance et une note d'enjeux qui définissent les priorités en matière de politiques publiques que l'État souhaite voir porter par la collectivité. A ce titre fin 2006 ont été transmis à la communauté de communes du Bassin de Gannat, le Porter à Connaissance et la note d'enjeux de l'État. L'État s'est également attaché à compléter et mettre à jour le Porter à Connaissance du SCoT du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher pour prendre en compte l'intégration du Pays de Tronçais.

L'État est également partie prenante dans le débat qui s'ouvre tout au long de la démarche d'élaboration d'un SCoT. L'année 2007 s'est traduit par

la participation à de nombreuses réunions thématiques dans le cadre de l'élaboration du SCoT de la communauté d'agglomération de Moulins (finalisation du diagnostic, élaboration du PADD, discussion sur la problématique des déplacements, le lien entre SCoT et PLH, les enjeux de la péri-urbanisation) ainsi qu'aux ateliers thématiques qui ont marqué le début de la démarche sur le SCoT du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

En fin de procédure l'État émet un avis sur le contenu du document arrêté, mais également sur l'évaluation environnementale du document conformément à la directive européenne sur l'évaluation des plans et programmes.

Le SCoT est un outil fondamental pour un aménagement solidaire et coordonné du territoire, c'est pourquoi l'État invite les collectivités à se lancer dans ce type de démarches ; à ce titre la situation du Pays de Vichy constitue un enjeu fort pour l'année 2008.

L'ensemble des démarches menées dans l'Allier ont été subventionnées à travers la politique 1 € par habitant, qui consiste à verser à la collectivité porteuse d'un SCoT un euro par habitant présent sur le territoire concerné. Le territoire du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher s'étant élargi au périmètre de la communauté de communes du pays de Tronçais, la population concernée par le SCoT en cours a donc augmenté. Un complément a donc été versé en 2007 sur la DGD urbanisme.

Enfin en 2007, afin d'améliorer le travail de suivi des SCoT, de gestion de l'urbanisation (consommation d'espace, problématique des risques...) ont été versés un montant de DGD de 30 000 € au syndicat mixte du pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, et de 5 000 € à la communauté de communes du bassin de Gannat afin de procéder à la numérisation des documents d'urbanisme sur fond Bd Parcellaire. Et pour compléter et approfondir les problématiques de déplacement dans le cadre du travail sur le SCoT de l'agglomération de Moulins, a été versée une subvention de 36 640 €.

L'éducation	p.	44
La pratique sportive en quelques chiffres	p.	45

L'éducation

	Rentrée 2007					
	Public		Privé sous contrat		Privé hors contrat*	
	Nombre	Effectifs	Nombre	Effectifs	Nombre	Effectifs
Ecoles maternelles	100	10 633				
Ecoles primaires	271	16 848	13	2 519	2	113
CLIS	30	272	1	10		
Enseignement spécialisé (IME)	1	67	8	519	1	20
Collèges	37	12 078	8	1 721	2	49
SEGPA	6	560	1			
Lycées professionnels et SEP	9	3 138	2	580	1	120
Lycées	9	5 345	5	885	1	
Enseignement supérieur	6	1 047	2	290		
Total :		49 988		6 524		302

* une troisième école privée hors contrat a ouvert dans le courant de l'année

L'Allier compte à la rentrée 2007, 371 écoles publiques. Il existe 36 écoles à 2 classes et 2 écoles à 1 classe hors regroupement pédagogique intercommunal (RPI), et 5 RPI ont seulement 2 classes. Les RPI sont au nombre de 51. Les réseaux ruraux d'écoles (RRE) recouvrent actuellement 5 secteurs du département.

Une réflexion a été conduite sur l'organisation territoriale du réseau scolaire. Celle-ci a abouti à la mise en place d'un schéma territorial prospectif qui est public et consultable sur le site même de l'Inspection Académique.

Le nombre d'élèves est de 49 988 dans l'enseignement public et 6 826 dans le privé.

Dans le premier degré, avec 13 fermetures et 13 ouvertures, le nombre de classes a pu être maintenu grâce à la réorganisation des missions spécifiques. Les écoles qui ont eu un retrait d'emploi ont cependant pu conserver de bonnes conditions d'encadrement.

Dans les collèges, les moyens supplémentaires ont pu favoriser l'initiative des établissements ainsi qu'une utilisation pertinente de leur autonomie. Le choix d'une seconde langue vivante dès la 5^{ème} a été expérimenté dans les 5 collèges et les 6^{ème} à deux langues se sont encore développées.

Le dispositif d'aide à la scolarisation des enfants non francophones a été réorganisé pour une efficacité accrue.

L'éducation et la pratique sportive

En complément des priorités nationales, des orientations spécifiques ont été retenues pour le département :

- ⇒ L'objectif d'amélioration quantitative de tous les indicateurs de réussite scolaire
- ⇒ La recherche d'une meilleure cohérence éducative grâce à la qualité des relations avec les parents d'élèves
- ⇒ Le développement de l'esprit d'initiative
- ⇒ Une efficacité accrue de l'enseignement des langues vivantes
- ⇒ La promotion du sport scolaire

La pratique sportive en quelques chiffres

Le Département de l'Allier comptait en 2007 :

- ⇒ 81 990 licenciés
- ⇒ 1 320 associations sportives dont 1 023 associations agréées

650 569 euros consacrés au soutien du sport en 2007 dont :

- ⇒ 232 378 euros consacrés à la pratique sportive pour tous les publics
- ⇒ 115 043 euros consacrés au soutien direct à l'emploi dans le domaine du sport
- ⇒ 43 927 euros consacrés aux publics particuliers
- ⇒ 22 681 euros consacrés aux sports nature



Les personnes âgées	p.	47
Les personnes handicapées	p.	48
La santé	p.	49

Les personnes âgées

L'exercice 2007 a vu la mise en œuvre du nouveau schéma départemental en faveur des personnes âgées pour lequel l'Etat apporte sa contribution au Département sur les thèmes suivants :

⇒ création et financement des EHPAD, des accueils de jour, des hébergements temporaires

⇒ missions d'enquête

⇒ participation à des groupes de travail, etc...

Le nombre des dossiers de demandes d'autorisations a augmenté sensiblement : 17 dossiers ont été déposés en 2007 ; 9 dossiers concernaient des créations de nouveaux établissements ; un seul projet a reçu un avis favorable du CROSMS : il s'agit de la création d'un EHPAD à Lavault Ste Anne, autorisé en 2008.

L'élaboration du Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC)

L'année 2007 a vu les services de l'Etat mobilisés par ce deuxième exercice de programmation financière pluriannuelle sur les crédits médico-sociaux.

Le deuxième PRIAC, devenu quinquennal, porte sur 2007-2011 et permet de faire valoir les priorités départementales en matière de financement de places nouvelles

d'EHPAD, de SSIAD, d'accueil de jour ou d'hébergement temporaire, dans le cadre d'une enveloppe régionale limitée.

En 2007, l'Allier a obtenu 13 places nouvelles d'EHPAD et l'autorisation d'utiliser des crédits réservés qui permettront la création de 137 places supplémentaires.

Pour les services de soins infirmiers à domicile, 19 places ont été obtenues et ont permis de procéder à l'extension des services existants.

Le Plan de modernisation des établissements

Pour la deuxième année consécutive, le Plan de modernisation des établissements a été reconduit par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.

Cette aide est limitée aux établissements publics et associatifs, ayant conclu une convention tripartite, et pour des travaux de modernisation et de restructuration, à capacité constante.

Sur l'exercice 2007, deux projets ont pu être financés :

⇒ l'EHPAD de Hérisson pour une aide de 429 073 € au titre des suites d'opérations 2006 - les travaux concernent l'extension de l'établissement en vue de la création d'une unité pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer

⇒ l'EHPAD de Cérilly pour une aide de 480 000 €, au titre de l'exercice 2007, destinée à d'importants travaux de restructuration.

L'offre de service aux personnes âgées à domicile

⇒ Le développement des services de soins infirmiers à domicile

Les places nouvelles créées en 2007 ont porté la capacité totale à 771 places, soit un taux d'équipement de 19,84 places pour 1 000 personnes de plus de 75 ans (recensement de 1999), très largement supérieur au taux national (17 pour 1000 - cf. STATISS 2007) et au taux régional : 17,41 pour 1 000.

⇒ La création de places d'accueil de jour

L'année 2007 a vu l'ouverture d'un service d'accueil de jour de 5 places pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentées à la maison de retraite de Saint Pourçain sur Sioule, gérée par l'Hôpital Cœur du Bourbonnais.

Le mouvement de création de ces places se poursuit avec une autorisation donnée en 2007 au Centre Hospitalier de Moulins pour l'ouverture d'un accueil de jour de 10 places. Cette ouverture devrait être effective en 2008.

A terme, le département disposera de 35 places.

Médicalisation des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

Fin 2007, la situation en matière de signature de conventions tripartites est la suivante :

Sur 57 structures pour personnes âgées regroupant les unités de soins de longue durée, les maisons de retraite, les foyers logements, les unités de petite capacité, les résidences d'hébergement temporaire :

- ⇒ 41 sont conventionnées au 31 décembre 2007
- ⇒ 4 établissements devraient conclure des conventions au cours du premier semestre 2008, soit 6 conventions dont 5 relevant d'établissements de santé
- ⇒ 4 établissements sont des foyers logements ayant opté pour le maintien de leur situation actuelle
- ⇒ 5 établissements, d'une capacité de moins de 25 lits, ont opté pour l'intervention d'un service de soins infirmiers à domicile en cas de dépassement de leur niveau de dépendance au delà d'un GMP de 300
- ⇒ 1 établissement s'est vu refuser sa demande de médicalisation - il demeure établissement pour personnes âgées non dépendantes

Par ailleurs, 5 établissements ont vu leur convention renouvelée en 2007 pour une nouvelle période de 5 années. Il s'agit des maisons de retraite publiques de Montmarault et Bellerive sur Allier, des maisons de retraite privées ORPEA de Bellerive sur Allier et de Moulins, et de la maison de retraite associative « Saint Louis » à Commentry.

Dotation 2007 « personnes âgées » : 49 668 339 € (crédits assurance maladie)

Les personnes handicapées

Les principales réalisations et travaux pour l'année 2007 dans le cadre de la mise en œuvre du PRIAC 2007 - 2011 concernant le secteur des personnes handicapées peuvent être déclinés comme suit :

⇒ Financement Etat :

Financement en 2007 de 21 places d'établissement et service d'aide par le travail dont 5 sur Montluçon, 5 sur Premilhat, 1 sur Yzeure et 11 sur Dompierre (création d'un établissement de 20 places),

⇒ Financement assurance maladie :

- Adultes : financement en 2007 de 6 places de Maison d'accueil spécialisé (337 385 €), de 19 places de Foyer d'accueil médicalisé (313 854 €) dont 4 sur Nades, 12 réservées pour le FAM de Premilhat et 5 réservées pour

l'opération du Donjon, et de 11 places de Service de soins infirmiers à domicile pour personnes handicapées (113 523 €)

- Enfants : financement de 10 places du Centre d'action médico-social précoce sur Vichy (76 302 €) et de 4 places de Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (66 065 €) pour les déficients visuels. 315 804 € ont été alloués au titre de l'enveloppe polyhandicap qui a permis de financer 8 places de SESSAD sur le bassin de Montluçon et la réorganisation des IME de Montord et Hélène Delalande (diversification des modes de prise en charge par notamment la création de places d'accueil temporaire)

Modernisation et professionnalisation des services d'aide à domicile

La section IV intervient dans le cadre d'actions visant à la modernisation et à la professionnalisation des services d'aide à domicile.

Le droit de tirage alloué à l'Allier s'élevait pour l'année 2007 à 189 345 € qui ont été attribués aux trois associations têtes de réseau (achat logiciels informatiques, mise en réseau, ...).

Dossiers d'investissement

⇒ poursuite du dossier de restructuration lourde de la MAS de Lavault Sainte-Anne (subvention plan d'aide à la modernisation 2006 CNSA)

- ⇒ suivi des travaux engagés pour les IME « La Bourbonnaise » (association AGEPAH) et IME « Le Rocher Fleuri » (association APEAH).

Ces projets, en cours de réalisation, ont des impacts très importants sur les budgets de ces structures et sur la tarification assurance maladie (prise en compte des surcoûts liés aux frais financiers et aux dotations aux amortissements) :

- ⇒ contrat de plan Etat région : obtention des crédits de paiement, pour les opérations d'aménagement du Foyer de vie d'Ebreuil (128 225 €) et de l'ESAT de Saint-Hilaire (128 225 €) permettant de finaliser ces deux opérations
- ⇒ contrat de projet : obtention de l'autorisation de programme dans l'attente des crédits de paiement (450 000 € au titre de 2008 et 500 000 € prévus au titre de 2009) pour la reconstruction de l'IME de Montord

Enveloppes 2007 établissements et services pour personnes handicapées :

- ⇒ Enveloppe Etat (Etablissements et service d'aide par le travail - ESAT) : 7 424 447 €
- ⇒ Enveloppe assurance maladie : 50 628 259 €

La santé

Secteur hospitalier et offre de soins

Dans le secteur hospitalier du département, l'année 2007 a été marquée notamment selon les domaines par :

Les investissements en 2007 :

- ⇒ Centre hospitalier de Montluçon :

Les services médicaux du site Paul Carnot ont été regroupés sur le site central du centre hospitalier.

Les travaux du plateau technique 2 ont commencé courant 2007. Ils concernent les services de médecine-réanimation, soins intensifs et le service de médecine d'urgence. Ils correspondent à une enveloppe financière de 20 M€ et bénéficient d'une aide de l'Etat au titre du plan hôpital 2007.

- ⇒ Centre hospitalier de Moulins-Yzeure :

L'opération de restructuration du secteur obstétrical s'est achevée. Le pôle mère-enfant a ouvert en juillet 2007.

- ⇒ Centre hospitalier de Vichy :

Durant l'année 2007, le centre hospitalier de Vichy a procédé à des études de restructuration concernant

le secteur de psychiatrie et de géro-psycho-geriatrie, le secteur de personnes âgées et la construction d'une blanchisserie nouvelle avec hélistation. Les travaux doivent commencer en 2008.

L'évolution de l'offre de soins :

L'année 2007 a été marquée principalement par le transfert de la maternité privée de la polyclinique St François-St Antoine vers le centre hospitalier de Montluçon et par la création de lits de soins de suite à la polyclinique.

La demande d'un deuxième scanner sur le territoire de santé, déposée par la SCM (centre d'imagerie médicale) de l'Etoile a été autorisée en mars 2007.

Le centre hospitalier de Vichy a signé fin décembre une convention tripartite pour l'unité de soins longue durée.

Le suivi du schéma régional d'organisation sanitaire de troisième génération :

Les établissements de santé publics et privés de l'Allier ont signé avec l'Agence Régionale de la Santé des contrats pluriannuels de moyens.

Les contrats indiquent les orientations stratégiques de chaque établissement, prévoyant notamment les complémentarités et les coopérations à mettre en place entre les établissements publics et privés de

La solidarité

chaque territoire de santé. Tous les contrats prévoient l'adaptation des activités et de l'offre de soins au vieillissement de la population.

Budget établissements de santé publics : 320 480 840 €

Les actions de santé publique

Les Ateliers Santé Ville

Outils de coordination et d'animation locale, ils sont préconisés par le comité interministériel des villes.

En 2007, l'engagement financier de l'Etat a fortement augmenté et été porté à 90.500 €, les crédits GRSP : 60 000 € Les cofinancements apportés par le Conseil Général se sont élevés à 25 000 €

De nombreuses actions d'animation territoriales ont été menées et sont à l'origine de projets de coopération et de partenariat entre la santé, le social et le médico-social :

⇒ Aide au montage d'actions telles que :

- Lits halte-soins santé
- Places en Maisons-Relais et accueil des personnes ayant un handicap psychique
- Equipe mobile de psychiatrie en direction des publics précaires

- Accès aux soins : dentaires - ophtalmologie des publics bénéficiant de la CMU
- Accompagnement aux démarches de soins à la suite des bilans de santé ISBA
- Equilibre alimentaire en partenariat avec l'ABES (nutrition - précarité)
- Projet de création d'une maison des adolescents et d'un réseau départemental

⇒ Développement des outils de pilotage et de communication entre les membres du réseau : charte, site internet

Lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool et Réseau Addictions Allier

Les statuts de l'Association Réseau Alcool Allier (RESAA) située au centre François Mercier à Tronget ont été modifiés en 2007, en réseau Addictologie après approbation lors d'une assemblée générale extraordinaire et parution le 18 avril 2007.

Cette évolution correspond aux orientations des plans national et départemental MILDT (Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie).

En effet, il s'agit pour les partenaires du réseau d'adapter la politique de prévention à la diversité des comportements.

Une approche fondée sur les comportements plutôt que sur les produits conduit à moduler selon les modes de consommation qu'il s'agisse de l'usage, l'abus (ou usage nocif) ou la dépendance.

Des actions proposées par divers promoteurs (dont de nombreux comités d'éducation à la santé et citoyenneté des établissements scolaires du département et les structures médico-sociales) sont financées par le biais :

⇒ des crédits MILDT représentant 64 530 € pour le département, l'enveloppe nationale s'élevant à 14 300 471 €. Parmi celles-ci, il faut noter la poursuite de l'action de formation des intervenants en milieu scolaire initiée en 2006, sur les bassins de Montluçon et Vichy et l'achat de matériel de vidéo-surveillance afin de lutter contre le trafic.

⇒ des crédits accordés par le Groupement Régional de Santé Publique au titre des pratiques addictives soit un total de 116 223 €.

En outre, l'attribution en fin d'exercice d'une enveloppe de 150 000 € sur l'enveloppe Assurance Maladie permettra de mettre en place le Centre de Soins Spécialisé aux Toxicomanes de Montluçon intégrant également une consultation cannabis et des consultations sur Vichy.

Suite à la procédure d'appel à projets lancé auprès des partenaires institutionnels et associatifs, le Groupement Régional de Santé Publique a ainsi accordé pour le département de l'Allier un montant total de subventions de 1 415 304 € pour l'année 2007 dont 741 284 € aux structures habilitées dans le cadre des actions recentralisées (lutte contre la tuberculose, les infections sexuellement transmissibles, vaccinations).

Comme les années précédentes, des actions portant sur d'autres thèmes tels la prévention du suicide, l'alimentation, l'incitation à l'activité physique ont également été financées en direction de publics ciblés (personnes âgées, handicapées, en situation de précarité, jeunes ...).

Mise en place du SAMU unique départemental

Conformément à l'objectif du Schéma Régional d'Organisation Sanitaire d'Auvergne arrêté le 31 mars 2006 et depuis le 3 décembre 2007, les trois SAMU des centres hospitaliers de Moulins, Vichy et Montluçon se sont regroupés, formant ainsi un seul SAMU départemental situé à Moulins.

Ce principe obéit à une logique nationale d'organisation des secours en se calquant sur le fonctionnement du Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS) installé à Moulins, et qui centralise les appels reçus au « 18 ».

Des travaux ont été réalisés sur le site de la régulation médicale de Moulins, pour un montant de 200 000 € afin de permettre de doubler la capacité d'accueil des locaux.

Le centre hospitalier de Moulins a investi dans un nouveau central téléphonique « call center ». Désormais tous les appels sont centralisés à Moulins. Ce système permet d'optimiser les temps de traitement pour mieux définir les appels prioritaires.

L'exécution des dépenses de l'Etat en 2007

Bilan de l'exécution de la dépense en 2007:

1) Les dépenses des services de l'Etat (y compris les avances aux collectivités territoriales) :

Le montant total des dépenses s'élève à 667 M€ en 2007 soit une hausse modérée de 2 M€ par rapport à l'exercice 2006. Une analyse détaillée (voir le tableau ci-dessous) révèle toutefois des variations différenciées par grandes catégories de dépenses :

	2004	2005	2006	2007
Dépenses de fonctionnement (en M€) (dont les dépenses sans ordonnancement)	283	256	252	272
Dépenses d'investissement (en M€)	45	44	37	3
Avances aux collectivités locales et établissements publics locaux	309	331	376	392
Total	637	631	665	667

L'accroissement des dépenses de fonctionnement traduit la montée en charge des dépenses sans ordonnancement, au travers des restitutions en matière fiscale (dégrèvements et remises) mais également de l'impact de dispositifs spécifiques comme la prime pour l'emploi et le remboursement partiel de la TIPP aux agriculteurs. La part des charges de fonctionnement courant des services (achats de biens, prestations de service...) est globalement orientée à la baisse (27 M€ en 2006 et 20 M€ en 2007).

La part des dépenses d'investissement se réduit nettement (moins 34 M€ en 2007) en raison de la réorganisation des services de l'Etat et des transferts comptables afférents. Les compétences liées à l'entretien, à l'exploitation et à la gestion des routes nationales ont été confiées, à partir du premier janvier 2007, aux directions interdépartementales des routes (notamment les DIR de Lyon et Limoges). Ces transferts qui portent sur l'ensemble des marchés publics en cours, s'accompagnent d'un changement d'assignation comptable en direction des Trésoriers-payeurs généraux du Rhône et de la Haute-Vienne. Cette nouvelle organisation s'effectue de façon parallèle au transfert d'une partie du réseau routier vers les départements.

Enfin, le volume des crédits consentis aux collectivités locales par l'Etat (avances sur le produit des impositions locales, avance sur le produit de la TIPP au département) poursuit sa progression (+ 16 M€). Cette tendance constante depuis 2004, illustre le dynamisme des taxes et impositions votées par les collectivités locales.

2) Les dispositifs d'indemnisation liés aux risques naturels :

Le Trésor public procède au versement d'indemnités pour le compte de la Caisse centrale de réassurance, au titre du fonds de garantie des calamités agricoles: les montants versés en 2007 sont en retrait par rapport à l'exercice précédent (21 000 € en 2007 et 7,5 M€ en 2006).

Le paiement des aides exceptionnelles versées à des propriétaires, pour couvrir les dommages aux bâtiments causés par la sécheresse survenue entre juillet et septembre 2003, a continué en 2007 (0,19 M€), sachant que la majeure partie de la campagne avait été réalisée en 2006 (1,3 M€).

Enfin, les dépenses engagées au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs sont en hausse en 2007 (59 000 € payés contre 10 000 € en 2006).

L'exécution des dépenses de l'Etat en 2007

3) Les dispositifs spécifiques de compensation :

Les services de la Direction départementale de l'agriculture et de la Trésorerie générale ont de nouveau été mobilisés pour mener à bien la campagne de remboursement partiel de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) renouvelée depuis l'année 2005.

4 356 agriculteurs ont bénéficié de cette mesure en 2007. Le montant de l'aide accordée est calculé en fonction du volume de fioul livré à l'exploitant agricole, au cours de l'année 2006. Ce dispositif a été reconduit par le gouvernement pour l'ensemble des achats de fioul effectués en 2007 (paiements effectués durant le premier semestre 2008).

	Nombres de paiements	Montant total
Remboursement partiel de la TIPP (agriculteurs)	4 356	1 094 532

4) Un Etat payeur plus rapide et plus efficace :

Le délai moyen de paiement des créances de l'Etat dans le département, qui mesure le délai s'écoulant entre l'émission des mandats et leur validation par le comptable, s'établit à 2,34 jours en 2007. Ces résultats sont en constante amélioration depuis l'année 2005 (moins 0,73 jour). Ils illustrent les efforts conjugués des ordonnateurs de l'Etat à l'origine d'un meilleur lissage de l'émission des mandats au long de l'exercice comptable, et du comptable public qui tire profit de la souplesse offerte par la mise en œuvre du contrôle hiérarchisé de la dépense depuis le 1^{er} janvier 2004.

Le délai global de paiement qui s'écoule entre la date de réception de la facture chez l'ordonnateur ou les gestionnaires et la date de virement correspondant chez le comptable, fait l'objet d'un suivi spécifique depuis l'année 2006. On constate une nette amélioration de ce délai entre 2006, première année de mise en place de la LOLF et 2007. Elle témoigne d'une meilleure prise en charge des flux de factures mais également d'une mise à disposition plus précoce des crédits (autorisations d'engagement et crédits de paiement) aux gestionnaires locaux.

Le taux d'anomalie qui mesure le rapport entre les anomalies constatées d'une part et les paiements contrôlés d'autre part, est mesurée depuis l'année 2006. Toutefois, les erreurs d'imputation comptable ne sont incluses dans l'indicateur que depuis 2007.

On constate que le taux d'anomalie excluant les imputations comptables (2,55 %) s'accroît en 2007 mais se situe dans la moyenne nationale (2,49 %). Cet indicateur permet de mesurer la qualité comptable des opérations initiées au niveau local, au sein d'une fonction comptable de plus en plus intégrée entre les gestionnaires et le comptable public.

	2005	2006	2007
Délai moyen de paiement (nombre de jours)	3,07	2,96	2,34
Délai global de paiement (nombre de jours)	/	23,92	17,43
Taux d'anomalie excluant les erreurs d'imputations comptables (en %)	/	1,91	2,55
Taux d'anomalie incluant les erreurs d'imputations comptables (en %)	/	/	2,81

